



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

7^e séance plénière

Mardi 27 septembre 1994, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 15 h 30.

Allocution de M. Guntis Ulmanis, Président de la République de Lettonie

Le Président : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République de Lettonie.

M. Guntis Ulmanis, Président de la République de Lettonie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Lettonie, S. E. M. Guntis Ulmanis, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Ulmanis (*parle en letton; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session, et de vous souhaiter plein succès à la tête de cet auguste organe. Puisse cette session être constructive et productive pour vous et pour toutes les délégations.

De nouvelles réalités géopolitiques, économiques et technologiques sont apparues à la fin du XX^e siècle. La guerre froide meurtrière pris fin et son symbole, le mur de

Berlin, s'est effondré. Les aspirations profondes de nombreux peuples pour la liberté et l'indépendance ont abouti à la désintégration de l'empire soviétique lui-même qui semblait indestructible, soulignant ainsi la force et l'intégrité des principes consacrés par la Charte des Nations Unies : la paix, l'égalité et la justice. C'est pourquoi cette organisation continuera de jouer un rôle dans le progrès des nations, comme en témoignent ses vastes entreprises de maintien de la paix et de la sécurité et les efforts qu'elle déploie pour accroître le bien-être des peuples.

Il y a deux ans, le Secrétaire général a, dans son rapport intitulé «Agenda pour la paix», analysé de façon exhaustive les aspects liés au maintien de la paix et de la sécurité. Ce rapport a donné lieu à un large débat sur des concepts tels que la diplomatie préventive, le maintien de la paix, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. La diplomatie préventive menée par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations a certainement favorisé le règlement d'une question très délicate pour la Lettonie et toute l'Europe : le retrait des forces militaires étrangères des territoires des États baltes.

Je me félicite de pouvoir déclarer à l'Assemblée que, d'une façon générale, les résolutions 47/21, du 25 novembre 1992, et 48/18, du 15 novembre 1993, adoptées par consensus par l'Assemblée générale et intitulées «Retrait total des forces militaires étrangères des territoires des États baltes» ont été appliquées. Les dernières unités militaires russes ont quitté la Lettonie et l'Estonie à la fin du mois d'août. Pour

les États baltes, la seconde guerre mondiale a ainsi pris fin. Nos négociations bilatérales avec la Fédération de Russie, qui ont duré plus de deux ans, ont abouti le 30 avril 1994 à la signature d'accords dont la ratification est inscrite à l'ordre du jour du Parlement letton.

Je peux affirmer avec conviction que les appels internationaux en faveur du retrait des troupes russes, lancés notamment par les Nations Unies et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ont joué un rôle décisif dans le succès du règlement de ce problème qui se posait de longue date.

Nous pensons que cette approche peut servir d'exemple dans le règlement d'autres situations, et nous sommes prêts à partager notre expérience avec d'autres.

L'Organisation des Nations Unies et la CSCE continueront de jouer un important rôle dans la mise en oeuvre de ces accords. En vertu de l'accord bilatéral entre la Lettonie et la Russie sur l'installation radar de Skrunda, toute tentative de règlement de litige ou de divergence d'opinions qu'il peut susciter par le recours à la menace ou à l'emploi de la force militaire sera considérée comme une menace à la paix et à la sécurité internationales et sera portée devant le Conseil de sécurité des Nations Unies. Pour leur part, les représentants de la CSCE veilleront à la mise en oeuvre des accords et au respect par les parties respectives de leurs obligations.

Il reste que nous devons exploiter toutes les possibilités favorables à la diplomatie préventive dans la région balte. La sécurité régionale demeure une question urgente. Lors de sa visite en Lettonie l'été dernier, M. William Clinton, Président des États-Unis d'Amérique, a souligné que les États baltes indépendants et souverains ne doivent pas faire partie d'une zone d'influence. Il faut préciser que le Président Clinton a joué un rôle clef dans le dénouement de problèmes qui sont apparus dans des négociations menées avec la Fédération de Russie au sujet du retrait de ses troupes de l'Estonie et de la Lettonie.

Je voudrais rappeler à la communauté internationale que l'installation radar russe restera à Skrunda durant cinq ans et demi et que les réacteurs nucléaires demeureront à Paldiski en Estonie. D'importants mouvements militaires russes ont lieu à travers la Lituanie jusqu'à Kaliningrad, où une importante concentration militaire est maintenue. D'une façon générale, ce sont là des facteurs à risque qui menacent potentiellement les États baltes et, en fait, toute la région de la mer Baltique. À plusieurs égards, la sécurité dans cette région garantit la paix et la sécurité en Europe.

Les États baltes examinent déjà les solutions éventuelles à cette question importante, et j'espère que les États Membres accorderont toute leur attention et tout leur intérêt à ce sujet.

Un dialogue significatif entre nos deux pays a abouti à l'achèvement du retrait des troupes russes de la Lettonie. Grâce à l'appui de nombreux pays et organisations internationales, la Lettonie est exempte aujourd'hui de toute présence militaire étrangère. Néanmoins, ce sont la prévoyance et la courtoisie dont ont fait montre les deux parties qui permettent de discuter aujourd'hui de l'harmonie sociale et de la tolérance en Lettonie et d'avoir écarté un problème entre la Lettonie et la Fédération de Russie. Au printemps dernier, lors de ma rencontre à Moscou avec le Président Eltsine, j'ai acquis la conviction que la bonne volonté avait permis de régler cette question.

En 1995, l'Europe et le monde célèbreront le cinquantième anniversaire de la victoire alliée sur le nazisme. Les Lettons ont aussi combattu les troupes d'occupation d'Hitler convaincus qu'une victoire des alliés serait suivie par l'indépendance de la Lettonie. Mais, alors que de nombreux pays savouraient enfin la fin de l'occupation nazie, les États baltes furent une nouvelle fois engloutis dans l'empire totalitaire soviétique. Alors que les autres nations célébraient la fin du nazisme, la Lettonie connut la déportation de centaines de milliers d'innocents et la destruction systématique de l'État letton et de l'identité nationale. La Lettonie et son peuple sont victimes du nazisme et du communisme.

Il n'aurait été que juste pour la nouvelle Russie démocratique, qui a joué un rôle décisif dans la destruction de «l'empire du mal», de se joindre à la Lettonie pour évaluer les actes commis par l'Union soviétique contre la Lettonie en 1940. La signature de véritables documents bilatéraux empêcherait toute idée de revanche et donnerait satisfaction aux victimes du régime totalitaire dans les deux pays. Ces documents de la «vérité» favoriseraient même l'harmonie entre les diverses nationalités en Lettonie et pourraient même alléger quelque peu le fardeau peu enviable hérité par la Russie.

De tels exemples existent déjà. Les documents signés par les Présidents de Russie et de divers États d'Europe centrale et orientale ont mis un terme au legs du passé, qui a été également un fardeau pour la société russe.

À notre avis, il est impossible de comprendre toutes les conséquences de l'occupation soviétique sans une analyse objective des événements de 1939 et 1940. Ces conséquences ont été et continuent d'être ressenties en

Lettonie dans les domaines de l'évolution politique, économique et sociale. Aucun autre pays n'a perdu près de 40 % de ses nationaux durant la seconde guerre mondiale. Aucun autre pays européen de l'après-guerre n'a vu ses nationaux devenir minoritaires dans sept de ses plus grandes villes, y compris la capitale; et dans aucun autre pays le transfert et la déportation massifs des populations n'ont été si grands. Le letton, en tant que langue, a failli disparaître alors qu'il avait survécu pendant 4 000 ans, en partie sous forme d'une collection unique de plus d'un million de chansons folkloriques. Nous voulons protéger le patrimoine culturel et historique de la Lettonie, car les Lettons ne peuvent protéger leur identité nationale que sur cette petite terre, sur les bords de la mer Baltique. Les Lettons n'ont jamais revendiqué et ne revendiqueront jamais une autre terre.

J'attire l'attention de l'Assemblée sur la nécessité d'instaurer une coopération régionale. L'histoire a montré, à plusieurs reprises, que les États proches géographiquement et historiquement ont noué de profondes relations, enrichissant ainsi leur évolution mutuelle.

À la suite du rétablissement de l'indépendance, l'Assemblée parlementaire balte a été constituée et le Conseil des ministres balte, qui a entamé ses travaux ce mois-ci, est chargé de coordonner notre politique dans les domaines de la politique étrangère, du commerce, de la législation et autres. En d'autres termes, une union balte active a vu le jour. En même temps, un processus d'évolution vers une Union européenne élargie, avec une dimension dynamique nordico-baltique est en cours. Le modèle d'une coopération régionale en Europe septentrionale auquel aspire la Lettonie est «trois plus cinq» - trois États baltes et cinq États nordiques.

La Lettonie, qui reconnaît le rôle important joué par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix internationale, a mis sur pied avec ses pays voisins — l'Estonie et la Lituanie — le Bataillon balte qui, à l'avenir, pourra participer aux opérations de maintien de la paix du Conseil de sécurité. Les États nordiques, le Royaume-Uni et les États-Unis ont beaucoup contribué à la création du Bataillon balte. Nous pensons que les trois États baltes pourront mieux servir les objectifs communs des États Membres de l'instance internationale la plus vaste et la plus influente, l'Organisation des Nations Unies.

Pendant la guerre froide, la mer Baltique a été une frontière. Aujourd'hui, la mer Baltique unit plutôt qu'elle ne divise les États. Il y a cinq ans, la «Voie balte» — une chaîne humaine allant de Tallin à Vilnius en passant par Riga — était le symbole de la route commune vers l'indé-

pendance et la démocratie. Aujourd'hui, cette route a aussi retrouvé son importance historique et économique dans notre région. À la fin du siècle, la Voie balte fera d'ores et déjà partie du réseau mondial d'échange d'informations.

Je tiens à réaffirmer que la Lettonie ne ménagera rien pour favoriser une coopération pacifique et un esprit de concorde, de confiance mutuelle et de tolérance sur les rives de la mer Baltique.

La paix et la sécurité internationales et les relations de bon voisinage entre États sont liées de manière inextricable au développement économique et social. La fin de la guerre froide a offert de nouvelles possibilités d'accorder une plus grande attention à ces questions. Au printemps dernier, le Secrétaire général a publié un rapport (A/48/935), intitulé «Agenda pour le développement». La Lettonie salue cette initiative, qui marque un tournant historique dans l'oeuvre de l'ONU. D'un forum international destiné avant tout à servir les intérêts d'États individuels, l'Organisation des Nations Unies est en voie de devenir le représentant et le défenseur des besoins de l'humanité. Le développement économique et social accroît la sécurité de chaque habitant de notre planète.

À notre avis, l'Organisation des Nations Unies et chacun de ses États Membres devraient reconnaître la nécessité non seulement d'une coalition pour la démocratie, mais également d'une lutte contre le crime organisé et le trafic de stupéfiants et de matières nucléaires. Faute de trouver des solutions efficaces à ces problèmes, la sécurité de chacun des habitants de notre planète et le développement de chaque pays et de chaque société seront menacés. J'invite l'Organisation à envisager la mise sur pied d'une rencontre de haut niveau pour régler ces problèmes.

De nombreux éléments du système des Nations Unies, à commencer par le Programme des Nations Unies pour le développement, se consacrent à la promotion du progrès économique. L'un des objectifs de l'Agenda pour le développement proposé est de simplifier, renouveler et intégrer le système des Nations Unies. La Lettonie fait partie des pays dont les structures économiques, gouvernementales et sociales sont en transition. Une aide efficace des Nations Unies à ces pays accélérerait le processus et leur permettrait ainsi de compter rapidement au nombre des pays donateurs.

La notion de développement est très vaste. Elle englobe le progrès social et économique; la justice et la démocratie en tant que fondement de la société; et la protection des droits de l'homme et de l'environnement. Même si la menace d'une guerre nucléaire mondiale a disparu, la

perspective d'une catastrophe environnementale subsiste. Voilà pourquoi je renouvelle la proposition que nous avons faite pour la première fois à Rio de Janeiro en 1992, au Sommet de la Terre, d'accueillir en Lettonie avant la fin du siècle un sommet mondial où les États participants s'engageraient à consacrer au développement à long terme, et plus particulièrement à la protection de l'environnement et à la réparation des dommages écologiques causés par les activités militaires, toutes les ressources générées par le désarmement. Cette conférence pourrait avoir lieu à Jurmala, sur les bords de la Baltique.

La Lettonie attache une grande importance aux conférences internationales organisées par l'ONU. La Lettonie, qui est membre du bureau du Comité préparatoire, a pris une part active aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement social. En outre, la Lettonie est l'un des rares États dont le chef de la délégation est aussi le Vice-Président de la Conférence.

Chaque conférence mondiale offre à tous les États participants la possibilité de passer en revue et de comparer la somme de leur expérience. La question de la mise en oeuvre des résolutions adoptées, au niveau tant national qu'international, n'a pas encore été traitée à fond. L'Assemblée doit savoir que la Lettonie souscrit aux recommandations adoptées à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Dans ses Déclaration et Programme d'action de Vienne, la Conférence invite les États à créer et renforcer les institutions nationales de protection des droits de l'homme. La Conférence a recommandé que chaque État envisage l'élaboration d'un plan d'action arrêtant les mesures grâce auxquelles ledit État pourrait améliorer la promotion et la protection des droits de l'homme.

La Lettonie a montré son attachement aux principes de l'Organisation des Nations Unies et sa volonté d'appliquer les recommandations de la Conférence en créant, en mars 1994, le poste de Ministre d'État aux droits de l'homme, et en établissant un groupe de travail gouvernemental sur la protection des droits des personnes pour lequel les fonds nécessaires ont été débloqués. Nous estimons que l'ONU devrait consacrer un pourcentage plus élevé de son budget ordinaire à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

À la suite d'une demande du Groupe de travail, une mission internationale de haut niveau organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement s'est rendue en Lettonie en juillet dernier. La Mission, qui était composée de représentants de plusieurs organisations internationales, au nombre desquelles la CSCE et le Conseil de

l'Europe, a consulté la Lettonie sur l'élaboration d'un programme national pour la protection et la promotion des droits de l'homme. Sur l'invitation de la Lettonie, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme se rendra en Lettonie en octobre.

Je m'enorgueillis que la Lettonie soit l'un des premiers pays à s'être montrée consciente des responsabilités qui lui incombaient en élaborant un programme national pour la protection et la promotion des droits de l'homme. La Lettonie est prête à discuter avec toutes les parties intéressées et à échanger avec elles ses connaissances et son expérience.

Nous appuyons la proposition faite à l'Assemblée générale par M. Boris Eltsine, Président de la Fédération de Russie, tendant à ce que les principes de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, soient incorporés dans la législation de tous les États Membres. À la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, la Lettonie a préconisé l'établissement de normes pour les droits des minorités et des étrangers et la mise en place de mécanismes pour en assurer l'application.

Les activités liées aux droits de l'homme, que je viens d'évoquer, puisent leurs racines dans l'histoire. Avant la seconde guerre mondiale, la Lettonie, qui était membre de la Société des Nations, avait encouragé les relations inter-ethniques harmonieuses. Elle s'efforce maintenant de reprendre et de cultiver cette grande tradition. Dès le rétablissement de son indépendance, la Lettonie a proclamé son adhésion à tous les instruments importants relatifs aux droits de l'homme. Comme je l'ai déjà dit, un gros effort est fait actuellement pour mettre en place un programme national pour la promotion et la protection des droits de l'homme, afin d'assurer à chacun des droits égaux et une possibilité égale de les défendre. J'estime que la notion d'égalité des chances n'est pas seulement une caractéristique des droits fondamentaux de la personne; c'est aussi une condition préalable indispensable au développement.

La Lettonie a toujours été ouverte à la coopération avec l'Organisation des Nations Unies, la CSCE et d'autres organisations internationales. Elle l'a réaffirmé lorsqu'elle a adopté sa loi sur la citoyenneté. En promulguant cette loi, elle a suivi les recommandations de la CSCE et du Conseil de l'Europe, qui ont jugé cette promulgation très positive.

La nécessité de rationaliser et de revitaliser le travail des Nations Unies est de plus en plus évidente. La Lettonie prend une part active à la recherche des meilleures solutions

possibles. Elle appuie l'élargissement du Conseil de sécurité car elle y voit une chance offerte aux petites nations d'accroître leur rôle dans la prise d'importantes décisions internationales. La Lettonie appuie en outre l'amélioration de la coopération et de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales telles que la CSCE, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

De même, nous saluons et appuyons l'initiative prise par le Secrétaire général pour instituer un système d'obligation redditionnelle et de contrôle nouveau et efficace, et, conformément à l'initiative américaine, créer le Bureau des services de contrôle interne.

La Lettonie appuie en particulier l'initiative destinée à réformer la méthode de calcul des quotes-parts des Nations Unies, strictement fondée sur le principe de la capacité de paiement. Ce serait une façon d'améliorer la situation financière extrêmement sombre de l'Organisation et d'ouvrir la voie à un règlement juste de la question des quotes-parts de la Lettonie et de nombreux autres États.

Malgré le fait que les difficultés inévitables liées à la période de transition continuent de se faire sentir dans notre économie et dans le secteur social, la Lettonie s'efforce d'honorer ses obligations et engagements internationaux. Cependant, contrairement à la pratique suivie aux Nations Unies, la quote-part actuelle de la Lettonie a été calculée sans tenir compte de sa capacité réelle de paiement. Au lieu de cela, les données d'un pays non existant, l'ex-Union soviétique, ont été employées pour définir la quote-part de la Lettonie, laquelle n'a cessé de déclarer avec fermeté qu'elle avait été incorporée de force dans l'ex-Union soviétique et qu'elle n'est donc pas — et ne pourra jamais être — son successeur, avec tous les droits et les obligations que cela implique. Cela a également été dit dans une lettre adressée en 1992 au Secrétaire général.

La Lettonie compte que l'Assemblée générale traitera cette question au cours de la présente session sur la base du principe de l'égalité souveraine.

Nous estimons que la même importance devrait être attachée au principe d'universalité des Nations Unies.

L'année prochaine, le monde célébrera le cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. La Lettonie a, elle aussi, entrepris des préparatifs en vue de cet important anniversaire. Nous espérons que le Choeur des garçons de la cathédrale de Riga chantera lors du concert qui sera donné à New York à l'occasion de cette

célébration. Ce serait profondément symbolique vu que ce sont les générations futures qui détermineront le sort des nations. À bien des égards, leur sort sera décidé par ce que nous léguerons à nos enfants. Nous devons faire tout notre possible pour nous rapprocher du moment où les nations ne se combattront plus les unes les autres, mais où toutes uniront leurs forces pour lutter contre les ténèbres. Ce sentiment, puisé au tréfonds de notre sagesse nationale, semble incarner l'essence de l'Organisation des Nations Unies aujourd'hui et à l'avenir.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Lettonie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Guntis Ulmanis, Président de la République de Lettonie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Alija Izetbegović, Président de la Présidence de la République de Bosnie-Herzégovine

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la Présidence de la République de Bosnie-Herzégovine.

M. Alija Izetbegović, Président de la Présidence de la République de Bosnie-Herzégovine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la Présidence de la République de Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Alija Izetbegović, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Izetbegović (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit d'abord permis de rendre hommage à M. Samuel Insanally pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette quarante-neuvième session. Je vous souhaite plein succès dans l'exercice de ces importantes fonctions.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole au nom de la République de Bosnie-Herzégovine devant cette éminente assemblée.

Je viens de Bosnie-Herzégovine, pays lointain qui fait actuellement l'objet de nombreuses discussions. Je dois, malheureusement, commencer ma déclaration en répétant des faits que la plupart d'entre vous connaissent sans doute ou devraient connaître.

Au moment — il y a de cela environ trois ans — de la dissolution de la Yougoslavie, nous avons tout fait pour que cette séparation se déroule de manière pacifique et sans violence. Pour les raisons que l'on connaît, notre initiative n'a pas été fructueuse.

Lorsque la Slovénie et la Croatie ont fait sécession et que la dissolution de la Yougoslavie est devenue inévitable, nous avons organisé un référendum pour décider, de manière démocratique, du sort de la Bosnie. Par une majorité des deux tiers, soit exactement 64,4 % des électeurs inscrits, les citoyens de Bosnie-Herzégovine ont choisi l'indépendance lors du référendum du 1er mars 1992. Peu de temps après, la communauté internationale a reconnu notre pays, lequel n'a pas tardé à se trouver aux prises avec l'agression. La décision de reconnaître notre pays a été prise le 5 avril 1992 et a été annoncée le jour suivant, le 6 avril 1992. L'agression de la Bosnie-Herzégovine par la Serbie et Monténégro a commencé le 5 avril 1992, le jour même où la décision de reconnaître le pays a été prise.

À ce jour, l'agression se poursuit avec plus ou moins d'intensité, sans que rien ne permette d'espérer qu'elle prenne fin prochainement.

La guerre qui a été imposée à la Bosnie-Herzégovine et à sa population, et qui dure maintenant depuis 31 mois, est une des guerres les plus sanglantes de l'histoire de l'humanité. Dès le début, on a pu voir que ce n'était pas une guerre mais plutôt une attaque menée par une armée bien armée et bien équipée, l'ancienne armée yougoslave, contre des citoyens sans défense.

Les résultats de cette lutte inégale sont les suivants : 70 % de notre pays sont tombés sous occupation dès les premiers mois de la guerre; plus de 200 000 civils ont été tués; plus d'un million d'habitants, c'est-à-dire un quart de notre population, ont été chassés de chez eux; des centaines de villes et de villages ont été détruits et incendiés. Cela ne saurait être décrit comme un exemple classique de guerre entre deux armées. Il s'agit d'une guerre déclenchée par une armée contre des civils, guerre suivie d'un génocide et, jusqu'à présent, d'une destruction sans précédent d'objets culturels et religieux.

Le monde n'a pas répondu de manière appropriée à cet acte de barbarie.

Que ce soit à cause de la brutalité de l'attaque ou parce qu'il n'était pas préparé moralement ou psychologiquement, ou à cause peut-être d'intérêts contradictoires, le monde a semblé confus et hésitant.

Lorsque les informations et les images faisant état de nouveaux camps de concentration au coeur de l'Europe ont été diffusées, le public a été stupéfait ou bouleversé, mais la plupart de ceux qui en étaient responsables ont gardé le silence. Des dizaines de milliers de personnes ont péri dans ces camps, et des milliers d'autres ont disparu sans laisser de trace. Plus l'attaque était brutale, plus le monde devenait hésitant. Le monde libre ne défendait ni ne soutenait la liberté. Notre peuple, face à la menace d'extermination et à une sentence de mort clairement prononcée, a décidé de se défendre lui-même.

Mais il s'est alors heurté à une autre absurdité : il s'est aperçu qu'il avait les mains liées. Avant qu'éclate la guerre contre la Bosnie-Herzégovine, l'ONU a imposé une résolution notoire qui interdisait toute importation d'armes sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie. Tout a changé : la guerre a commencé, l'agresseur et la victime étaient clairement identifiables, mais l'embargo sur les armes est demeuré en vigueur comme si rien ne s'était produit entre-temps. La justice a été transformée en injustice parce que l'agresseur avait des armes — armes qui avaient été accumulées depuis 40 ans — alors que la victime était désarmée et que ses mains demeuraient liées.

La résolution relative à l'embargo sur les armes a engendré sa propre contradiction. En maintenant le déséquilibre en matière d'armements, elle a prolongé la guerre et métamorphosé les négociations de paix en diktat imposé par l'agresseur mieux armé.

Nous avons dit au monde : «Vous n'êtes pas obligés de venir nous défendre, mais déliez-nous au moins les mains et permettez-nous de nous défendre nous-mêmes. Alors qu'ils tuent nos enfants, violent nos femmes et détruisent tous nos biens, reconnaissez notre droit à la légitime défense».

Jusqu'à maintenant, cependant, l'embargo sur les armes est demeuré en vigueur. Ne possédant que des revolvers et des fusils, nos défenseurs ont affronté artillerie et chars. Nous avons eu beaucoup de victimes, et des rapports indiquent que plus de 90 % d'entre elles ont été tuées par des grenades et des tirs d'artillerie. Nos villes et villages ont

été laissés à la merci de la puissante technologie militaire que détiennent les assassins. Seulement dans Sarajevo, la capitale, plus de 10 000 personnes ont été tuées et plus de 50 000 blessées. Toutes les familles ont eu des victimes, soit tuées, soit blessées.

Face à cela, le monde nous a envoyé un message : négocier. Estimant que la seule voie appropriée consistait à continuer de défendre notre territoire et que, face à cette juste lutte, les peuples épris de paix et de liberté dans le monde nous appuieraient, nous avons très longtemps refusé de négocier avec les criminels de guerre.

Finalement, devant le sort insupportable de notre peuple et l'indifférence du monde, n'ayant pas d'autre choix, nous avons accepté de négocier. Il s'est avéré que l'agresseur ne se servait des négociations que comme d'un moyen de gagner du temps et de camoufler la poursuite de son agression. En mars 1993, après de longues et douloureuses négociations et de nombreuses concessions de notre part, nous avons signé le plan Vance-Owen. L'agresseur, lui, l'a rejeté.

Une autre phase sanglante de la guerre a éclaté, suivie d'un autre cycle de négociations qui a abouti, le 5 juillet 1994, à un plan de paix élaboré par le Groupe de contact composé de cinq grandes puissances : les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et la Fédération de Russie. De nouveau, nous avons choisi la paix, et les agresseurs ont encore opté pour la poursuite de la guerre.

Nous avons accepté l'offre de paix injuste afin de faire cesser la guerre en Bosnie-Herzégovine. Nous l'avons fait dans l'espoir que l'injustice du plan de paix pourrait encore être réparée au cours des années de paix. Connaissant l'âme bosniaque, nous croyions, et nous croyons toujours, que la paix peut préserver — mais que la guerre détruira — tout ce que nous appelons la Bosnie.

Ce que nous appelons la «Bosnie» n'est pas simplement un petit morceau de territoire dans les Balkans. Pour beaucoup d'entre nous, la Bosnie-Herzégovine n'est pas seulement une patrie : c'est aussi une idée; c'est la croyance que des peuples de religions différentes, de nationalités différentes et de traditions culturelles différentes peuvent vivre ensemble. Si ce rêve venait à disparaître à tout jamais, si cette idée de tolérance entre les peuples de la région se perdait irréversiblement, la culpabilité en reviendrait non seulement à ceux qui cherchent inlassablement à tuer la Bosnie avec leurs mortiers depuis plus de 30 mois maintenant, mais aussi à nombre des puissants, ailleurs dans le

monde, qui auraient pu apporter leur aide mais qui ont choisi de ne pas le faire.

Il y a deux jours que j'ai quitté Sarajevo. Je ne suis pas parti en avion parce que l'aéroport était fermé. J'ai dû emprunter des routes traversant des forêts qui sont constamment exposées au feu des armes et où de nombreuses personnes sont tuées chaque jour. Depuis des jours et des jours, il n'y a ni électricité, ni eau ni gaz dans la ville. La capitale est complètement bloquée et est à l'agonie.

Hier, après mon arrivée au Siège de l'ONU, j'ai reçu une lettre de Srebrenica, qui est une petite ville située sur la Drina. La lettre était censée être un rapport, mais c'était aussi un cri provenant d'un véritable enfer humain. Je n'ai pas pu trouver la force de la lire une deuxième fois.

Il y a plus de trois mois, le «nettoyage ethnique» a été relancé et connaît maintenant un nouvel essor. Des milliers de civils dont le seul tort est de ne pas être Serbes ont été expulsés de leurs foyers à Banja Luka, Bijeljina, Janja et dans d'autres villes sous le contrôle de l'armée de Karadzic. Encore une fois, rien n'a été fait. Le monde semble s'être graduellement habitué aux violations impunies des normes fondamentales du droit international. Il s'agit d'une situation regrettable qui concerne tous les hommes et toutes les femmes du monde entier, quelle que soit la distance à laquelle ils se trouvent de la Bosnie.

Très longtemps, j'ai rejeté — et je rejette encore aujourd'hui — toute «théorie de la conspiration», selon laquelle tout ce qui arrive à la Bosnie résulte du fait que la majorité de sa population est musulmane et que des puissances obscures poussent consciemment les Serbes à exterminer les musulmans de Bosnie.

Ceux qui défendent cette théorie avancent une série d'arguments, et je crois qu'ils ont été entendus ici auparavant. Ils affirment qu'une agression ouverte, suivie d'un génocide et associée à l'existence de camps de concentration et d'autres formes du fascisme le plus sombre, se poursuit en Bosnie-Herzégovine, et que le monde doit être aveugle s'il ne s'en aperçoit pas. Le monde est-il aveugle? Approuve-t-il consciemment tous ces maux? Comme il ne peut être aveugle, il ne reste donc que l'autre explication. Cet argument acquiert un nombre croissant de partisans. Ce serait de mauvais augure si le milliard de musulmans dans le monde en venaient à l'accepter.

Les derniers événements relatifs au plan du Groupe de contact ont fourni aux partisans de la «théorie de la conspiration» un nouvel argument, à savoir que la Bosnie-Herzé-

govine s'est vu offrir une proposition appuyée par cinq grandes puissances — donc par la majorité de la communauté internationale — étant clairement entendu que la partie qui rejeterait le plan serait punie, alors que celle qui l'accepterait serait protégée. C'est pourtant le contraire qui s'est produit. Les Serbes ont rejeté le plan et ils ont été récompensés par la suspension des sanctions. Nous avons accepté le plan et avons été punis par un blocus complet de Sarajevo. Les deux événements se sont produits simultanément et de façon parallèle.

Aujourd'hui, les plus hautes autorités civiles et militaires de l'ONU nous mettent en garde : si vous exigez et obtenez la levée de l'embargo sur les armes, la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) se retirera de la République de Bosnie-Herzégovine, etc.

Je n'ai certainement pas entrepris ce long et difficile déplacement de la Bosnie en Amérique pour seulement exposer des faits qui peuvent être connus de la majorité de ceux qui sont ici. Nous, en Bosnie, croyons que, malgré les difficultés, le bien et la justice ne peuvent être vaincus. Nous n'abandonnons pas notre conviction que le monde peut être meilleur et que nous devons tous nous efforcer constamment de le rendre meilleur.

Avec cette conviction et en dépit de toutes nos déceptions et de toutes nos frustrations, je suis venu ici pour prendre la parole devant l'Assemblée et présenter certaines de nos propositions. Nous demandons à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité ce qui suit : premièrement, il faut que toutes les résolutions sur la Bosnie-Herzégovine qu'ont adoptées le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale soient mises en oeuvre; deuxièmement, que des mesures soient véritablement prises pour surveiller la frontière entre la Serbie et Monténégro, d'un côté, et la Bosnie-Herzégovine, de l'autre côté, afin que tout transport de troupes, d'armes et de matériels militaires d'un côté à l'autre de la frontière puisse être prévenu ou détecté en temps opportun; troisièmement, si ce transport de troupes a lieu, il faut que la décision visant la suspension de certaines sanctions contre la Serbie et Monténégro — résolution 943 (1994) du Conseil de sécurité — soit immédiatement annulée et que des sanctions plus strictes soient imposées conformément au plan du Groupe de contact de juillet 1994; quatrièmement, il n'y aura pas d'autre allègement des sanctions imposées à l'encontre de la Serbie et Monténégro jusqu'à ce qu'ils reconnaissent la Bosnie-Herzégovine et la Croatie à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues; cinquièmement, une résolution devra être adoptée, sans retard, pour renforcer la protection et demander la prolongation des zones de sécurité prévues dans les résolu-

tion 824 (1993) et 836 (1993) du Conseil de sécurité, conformément aux dispositions de l'article 6 du plan du Groupe de contact; et, sixièmement, des décisions devront être prises pour mettre immédiatement fin à l'étranglement de Sarajevo et empêcher que cela ne se reproduise.

La dernière de ces mesures devrait envisager, en tant qu'élément intégral, l'ouverture de la ville le long de la partie nord de la route de communication — route et autoroute — en créant une ceinture démilitarisée de 2,5 kilomètres de large de part et d'autre des voies publiques. Dans cette ceinture démilitarisée, seules les troupes de l'ONU et la police pourraient rester. L'utilisation éventuelle de la force pour éviter l'étranglement de Sarajevo est envisagée aux termes de l'article 4 de la décision de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en date du 9 février 1994.

Si les conditions que je viens de mentionner étaient remplies, et si la FORPRONU continuait de s'acquitter de sa mission, le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine serait prêt à accepter une nouvelle formule modifiée pour traiter le problème de l'embargo sur les armes, dans laquelle nous nous limiterions à demander que la levée de l'embargo sur les armes soit soumise à l'adoption d'une décision officielle, dont l'application ou les conséquences seraient reportées à six mois. Dans ce cas les troupes de la FORPRONU pourraient rester en Bosnie-Herzégovine, le Groupe de contact tiendrait sa promesse et un message clair serait envoyé aux Serbes de Karadzic.

Je voudrais, pour terminer, expliquer nos deux objectifs.

Premièrement, nous recherchons irrévocablement une Bosnie-Herzégovine démocratique délimitée par des frontières internationalement reconnues, où tous les citoyens pourraient jouir pleinement des droits ethniques, religieux et politiques. Dans cette Bosnie-Herzégovine les Serbes auraient tous les droits, y compris le niveau d'autonomie le plus élevé, mais ils ne pourraient pas avoir un État dans l'État.

Deuxièmement, nous pensons que, comme toutes les autres nations, nous avons un droit inaliénable de légitime défense. Par conséquent, si notre proposition de compromis s'agissant de l'embargo sur les armes est rejetée pour quelque raison que ce soit, nous demanderons à nos amis de lever immédiatement, et même unilatéralement, cet embargo. Malheureusement, je dois informer les représentants que, aujourd'hui même, j'ai appris que cette proposition de

compromis a rencontré une certaine résistance, et même un rejet, de certains pays du Groupe de contact.

Enfin, je saisis cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance à tous les amis de la Bosnie-Herzégovine qui l'ont appuyée dans sa lutte pour la survie et la liberté.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la Présidence de la République de la Bosnie-Herzégovine de la déclaration importante qu'il vient de faire.

M. Alija Izetbegović, Président de la Présidence de la République de Bosnie-Herzégovine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président : Je donne la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Belgique, S. E. M. Willy Claes.

M. Claes (Belgique) : C'est avec une très grande satisfaction que je me joins aux orateurs qui vous ont déjà félicité de votre élection à la Présidence de cette Assemblée. Vous représentez un grand pays d'Afrique, la Côte d'Ivoire, dont la présence au sein de notre organisation a toujours été active et constructive. Nous nous réjouissons donc de vous voir assumer la direction de nos travaux.

L'intervention prononcée ce matin par mon collègue allemand, le Ministre Klaus Kinkel, au nom de l'Union européenne traduit les vues de ma délégation. Je ne reviendrai donc pas sur les positions qu'il a déjà exprimées.

Il était question, il y a cinq ans, d'un nouvel ordre international. Les événements qui secouaient alors l'Europe de l'Est conduisaient à penser que, l'ancien monde bipolaire ayant fait son temps, un autre allait nécessairement lui succéder. La réponse donnée à l'agression contre le Koweït venait confirmer aux yeux de certains dirigeants l'émergence de cette nouvelle phase.

La réalité n'a pas confirmé cet espoir. Nous avons compris aujourd'hui que l'équilibre basé sur un monde bipolaire n'avait pas d'héritier naturel et qu'il nous revient d'en construire un autre, tâtonnement après tâtonnement, voire échec après échec.

Certes dans plusieurs régions du monde de nouveaux équilibres s'ébauchent.

C'est tout d'abord le cas, hautement symbolique, du Moyen-Orient. Même si la mise en oeuvre des accords de Washington et du Caire s'y avère aussi laborieuse que prévu, chaque étape franchie est un pas important vers une paix durable. Le rapprochement historique entre Israël et la Jordanie est venu renforcer cette perspective.

M. Seniloli (Fidji), Vice-Président, assume la présidence.

La nouvelle Afrique du Sud reste, elle aussi, confrontée à un défi immense, mais elle est devenue en même temps un motif d'espoir pour le continent tout entier.

L'approfondissement démocratique et les progrès de l'intégration régionale en Amérique latine nous apparaissent comme une autre évolution importante. Plusieurs pays de cette région ont maintenant trouvé la voie d'un développement économique soutenu.

Ceci est également le cas pour l'Asie où l'on constate en outre une volonté de dialogue. Que ce soit le Forum régional initié par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), les contacts établis dans la péninsule coréenne ou encore, à un autre niveau, le dialogue des deux côtés du détroit de Formose, tout cela y favorise un climat de confiance.

Au moment où elle s'apprête à s'élargir à quatre nouveaux membres, l'Union européenne a signé avec la plupart des pays d'Europe centrale et orientale des accords d'association qui pourront conduire à l'adhésion complète. En même temps, des liens géostratégiques nouveaux se créent avec la Russie.

On retrouve la même volonté de dialogue dans la discussion des grandes questions qui engagent l'avenir de notre organisation. Le débat relatif au Conseil de sécurité en témoigne. Même si les positions des uns et des autres restent encore éloignées sur divers points, le sens de l'intérêt commun prévaut.

La préoccupation majeure de la Belgique reste celle d'assurer au Conseil une meilleure représentativité sans compromettre pour autant sa capacité d'action. Dès lors nous préférons nous garder de projets ambitieux qui, en conférant un statut privilégié à de multiples puissances régionales, sur la base de références imprécises, ne permettraient pas au Conseil de mieux assurer sa responsabilité.

Pourquoi, dans un premier temps, ne pas adapter la composition du Conseil sur la base des critères qui semblent déjà faire l'unanimité? Dans l'immédiat, la communauté internationale trouverait avantage à octroyer un siège non permanent supplémentaire aux régions qui s'estiment sous-représentées et à reconnaître le statut de membre permanent à deux puissances économiques dont le rôle positif dans les affaires mondiales est reconnu depuis longtemps.

Ces progrès, si encourageants soient-ils, ne suffisent cependant, pas à eux seuls, pour constituer un nouvel ordre international. Une telle volonté de rapprochement et de progrès est en effet bien loin de prévaloir partout : je pense notamment à l'Afrique centrale et à la Bosnie-Herzégovine.

Nous avons tous à l'esprit la situation du Rwanda. Les risques de déstabilisation qu'elle présente pour le Burundi et les autres pays voisins sont devenus depuis des mois une lancinante préoccupation.

Quelle que soit la profondeur des haines nées du passé, ancien ou récent, il n'y a pas d'autre issue que celle de la réconciliation. Nous exhortons les dirigeants et les citoyens responsables de ces pays à unir leurs efforts, à élargir au maximum les assises du pouvoir politique et à barrer courageusement la route aux extrémistes. Ce n'est que dans ces conditions que l'aide d'urgence pourra céder la place à une reconstruction durable. Il va de soi que mon pays contribuera à chaque étape de ce renouveau.

La guerre civile dans l'ancienne Yougoslavie est devenue une cause de désarroi profond, pour l'Europe d'abord, le monde entier ensuite. Pourtant, depuis plus de trois ans, nous travaillons tous sans relâche pour mettre fin à ce drame. La FORPRONU est devenue une des plus grandes opérations de maintien de la paix jamais mises sur pied par notre organisation. Celle-ci et l'Union européenne n'ont cessé d'oeuvrer ensemble à la recherche d'une solution négociée. Les principales puissances se sont, à leur tour, impliquées directement dans cet effort. Espérons que la dernière tentative de l'Union européenne, des États-Unis et de la Fédération de Russie parviendra enfin à arrêter l'hémorragie. De cette tribune j'appelle les parties à saisir cette chance : que la folie cesse et que la paix revienne.

Je viens de parler de deux cas de guerres civiles où le ferment de la haine raciale a entraîné des comportements particulièrement inhumains. Plus que jamais, nous devons nous montrer intransigeants à l'égard des situations de violations systématiques des droits de l'homme. Nous devons veiller à ce que tout régime fondé sur des pratiques d'épuration ethnique soit maintenu au ban des nations.

Pour que cette leçon ne soit jamais oubliée, la Belgique favorise l'établissement d'une juridiction pénale internationale et formule le souhait que la communauté internationale fasse le nécessaire pour que celle-ci soit opérationnelle au plus tôt. En attendant, nous estimons que le tribunal créé pour juger les crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie constituera un précédent précieux, que nous souhaitons voir étendu, au plus vite, aux crimes commis au Rwanda.

Dans le même ordre d'idées, mon gouvernement se réjouit de la nomination d'un Haut Commissaire pour les droits de l'homme. Les initiatives opérationnelles que M. Ayala Lasso a déjà développées — je pense ainsi à l'envoi d'observateurs des droits de l'homme au Rwanda — ont reçu un appui rapide et concret, notamment de la part de la Belgique. Je suis convaincu que l'action de M. Ayala Lasso permettra de renforcer le respect des droits de l'homme et de promouvoir un dialogue fructueux entre les responsables politiques et les militants pour les droits de l'homme de toutes les parties du monde. Ce dialogue tiendra compte des différences d'approches inspirées par les diverses cultures ou religions, mais il n'aurait plus de sens, à mon avis, s'il devait transiger sur l'essentiel, c'est-à-dire le respect dû à l'intégrité physique et morale de tout être humain.

Pour la Belgique, l'actualité internationale a été marquée par la crise rwandaise. Après le génocide, la mort aveugle au bout de l'exode a pris le relais, en faisant encore reculer les limites de l'horreur déjà atteintes en Bosnie et en Somalie. La ruine de tant d'efforts de développement, l'échec de tant d'efforts de réconciliation ont accablé mes compatriotes. Le massacre sauvage de 10 soldats belges, parmi les 100 Casques bleus assassinés depuis le début de cette année, met en relief la fragilité évidente des opérations de maintien de la paix, et le meilleur moyen de rendre hommage à ces disparus réside, je crois, dans une réflexion particulière sur les limites et sur les possibilités de l'action internationale.

À cet égard, l'expérience commune à laquelle la Belgique a participé — dans l'ex-Yougoslavie, en Somalie, au Rwanda — nous a permis de tirer — parfois dans le drame — quelques enseignements pour l'avenir. Je les regrouperai ici autour des quatre principes qui me paraissent être essentiels. Premièrement, les opérations de maintien de la paix ne peuvent être le fruit d'une improvisation; deuxièmement, elles devraient disposer des moyens de leur ambition; troisièmement, pour que ces moyens aient tout leur effet, il faut assurer la cohérence opérationnelle et politique de l'action; et enfin, sans sécurité du personnel, les opérations de paix ne retrouveront plus de contri-

buteurs de troupes et deviendront un instrument purement théorique.

Prenons le premier élément : le principe de la «non-improvisation», a pour nous une double implication.

La première est que notre organisation doit être en mesure, à tout moment, de mobiliser les moyens nécessaires à une opération de maintien de la paix et pouvoir compter pour ce faire sur la solidarité de tous les membres.

Il est donc essentiel de renforcer la capacité militaire de maintien de la paix de notre organisation. En l'absence d'une force multilatérale de l'ONU capable d'être envoyée rapidement sur le terrain, les offres généralisées de forces et de matériel en attente, la standardisation des équipements et des procédures, sont des objectifs à poursuivre avec détermination. À cet égard, je me propose d'adresser à notre Secrétaire général la liste des disponibilités éventuelles de la Belgique pour contribuer aux opérations de maintien de la paix.

La seconde implication est que, même si le maintien de la paix doit être conçu et assumé dans une perspective de solidarité, celle-ci ne saurait être aveugle et automatique. Chaque opération particulière doit être le résultat d'une réflexion approfondie.

Le lancement d'une nouvelle opération ne doit être envisagé et sérieusement discuté que lorsque tous les moyens de résoudre la crise ont été tentés, y compris au niveau régional. Tant le Chapitre VI que l'«Agenda pour la paix» prévoient toute une panoplie d'instruments pour régler des conflits par la négociation, l'arbitrage, etc. Ceux qui oublient que les opérations de maintien de la paix ne sont pas une panacée rendent un bien mauvais service à notre organisation et contribuent bien souvent involontairement à aggraver des situations auxquelles ces opérations sont supposées remédier.

Une fois décidées par le Conseil de sécurité, les opérations de maintien de la paix sont l'affaire de tous. Tous les États Membres doivent y contribuer dans la mesure de leurs ressources et en fonction des circonstances. Bien évidemment, les États Membres décident souverainement de participer à telle ou telle opération, mais leur décision ne devrait pas être dictée par leur intérêt national immédiat. Chaque État devrait coopérer activement à la bonne fin de l'opération en facilitant les mouvements, l'approvisionnement, le renforcement et le stationnement de réserves. Chaque État devrait résolument engager son action diplomatique afin d'aider notre Secrétaire général

à réaliser les objectifs politiques de l'opération. Enfin, chaque État doit régler sa part dans son financement.

Deuxième considération : une opération de maintien de la paix doit s'appuyer sur le consentement des parties, des marges de manoeuvre adéquates et des moyens d'information suffisants.

Toute opération doit bénéficier d'un consensus entre les États légitimement concernés. Les parties en conflit doivent elles-mêmes consentir au déploiement et aux objectifs de l'opération, sauf dans le cas évident de catastrophe humanitaire. Dans ce cas, hélas trop fréquent, il faut prendre des précautions lorsque le Conseil de sécurité décide de quitter le cadre du mandat traditionnel et de passer outre aux trois conditions usuelles : l'accord des parties, le processus politique, le cessez-le-feu. Il faut que le Conseil exprime clairement ses décisions dans le mandat et tire toutes les conséquences de ce choix.

En effet — et c'est une règle d'importance cardinale — les opérations doivent à tout moment disposer de la force nécessaire à l'exécution, en toute sécurité, de leurs missions. Cela suppose d'abord des effectifs en nombre suffisant et des règles d'engagement assez souples pour parer à l'imprévu. Cela implique ensuite un équipement qui permette aussi bien de remplir le mandat donné que de réagir à de mauvaises surprises. Par ailleurs, le prépositionnement à courte distance d'une réserve a déjà fait ses preuves, notamment en Somalie. C'est une mesure de précaution à envisager plus souvent à l'avenir. Retenons comme règle que la force qui est en butte à des provocations locales doit toujours avoir la possibilité de choisir, au moins temporairement, entre l'évacuation et le maintien, entre le retrait et la riposte.

Mais pour désamorcer la résistance au déroulement d'une opération de paix, il ne faut pas penser en premier lieu à l'exercice de la force. Un travail d'explication et de persuasion peut faire merveille auprès des populations, souvent mal informées ou même trompées sur les objectifs de la mission de paix. L'expérience a démontré qu'il est absolument nécessaire de développer une stratégie cohérente dans le domaine de l'information. Ainsi, chaque opération de maintien de la paix devrait être équipée d'une cellule d'information et d'un émetteur radio pour diffuser son message. De plus, il est justifié que notre organisation cherche à mettre fin à la propagande hostile chaque fois que celle-ci menace la sécurité d'une partie de la population ou celle du personnel de l'ONU.

Troisième considération : la cohésion de la structure de commandement et de contrôle, ainsi que la consultation régulière des pays contributeurs de troupes sont des conditions essentielles au succès d'une opération.

La direction d'une opération doit appartenir à l'ONU ou à toute instance dûment mandatée, et ce principe a deux conséquences. Toute prétention à ne rendre compte qu'à ses autorités nationales, qu'elle soit le fait du commandant de la force ou du chef d'un petit contingent, est nuisible à l'indispensable cohésion de l'opération multilatérale. Autre chose est évidemment la souplesse dont le commandant doit pouvoir disposer sur un terrain toujours imprévisible. Lorsqu'une action est menée par une force régionale ou multinationale, elle doit y être autorisée par le Conseil de sécurité. Cette autorisation ne devrait cependant pas entamer l'autonomie opérationnelle des dirigeants. Ceux qui prennent le risque doivent pouvoir le contrôler.

Par ailleurs, il faut qu'existe pour chaque opération un groupe de consultation réunissant régulièrement les contributeurs de troupes, les membres du Conseil de sécurité et le Secrétariat.

Ce groupe permettra d'abord aux contributeurs de mieux assister le Secrétariat dans la gestion de l'opération.

Il permettra ensuite de susciter un véritable dialogue entre les contributeurs et les membres du Conseil, chaque fois que celui-ci s'apprêtera à prendre une décision modifiant les conditions de base de l'opération. En effet, les contributeurs ont souvent une meilleure connaissance de la réalité sur le terrain et peuvent juger mieux que quiconque si une nouvelle tâche est acceptable et réalisable. Sans contributeurs de troupes, les résolutions de notre conseil resteraient lettre morte.

Enfin, quatrième et dernière considération : la sécurité des casques bleus concerne les pays contributeurs tout autant que le Secrétariat. La poursuite de ceux qui s'attaquent aux Casques bleus doit être efficacement organisée.

La responsabilité d'un gouvernement à l'égard de son contingent ne cesse pas avec l'envoi de celui-ci vers le théâtre des opérations. Le pays contributeur a le droit de veiller en permanence à la sécurité de ses compatriotes. Cette sécurité doit finalement constituer pour le pays contributeur l'élément décisif de la poursuite de sa participation ou non à une opération de maintien de la paix.

Ainsi, il semble normal que le contributeur de troupes puisse, au début de l'opération, équiper son contingent d'un

matériel défensif suffisant. Plus tard, lorsque des circonstances imprévues placeront le contingent dans une situation de réel danger, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général devront procéder à une adaptation immédiate du mandat et, si nécessaire, des règles d'engagement. C'est un devoir fondamental de l'ONU d'organiser la poursuite internationale de ceux qui s'en prennent à son personnel. L'impunité dont ont bénéficié jusqu'ici les auteurs de tels crimes entretient un sentiment de malaise. La crédibilité des Nations Unies aux yeux de l'opinion mondiale en souffre. L'autorité de notre organisation auprès de ceux qu'elle tente de réconcilier en pâtit et l'inquiétude des gouvernements qui fournissent des troupes s'amplifie.

L'adoption rapide d'une convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies est donc essentielle à nos yeux, tout comme la célérité des enquêtes et la poursuite efficace de ceux qui s'en prennent à nos hommes.

J'espère que les quelques réflexions que j'ai développées pourront contribuer à l'amélioration des procédures et au renforcement des moyens mis en oeuvre par notre organisation face aux situations nouvelles auxquelles elle est confrontée. Ces changements mériteraient d'ailleurs d'être consacrés à l'occasion d'une révision de la Charte, et le fonctionnement des opérations de maintien de la paix s'en trouverait singulièrement consolidé.

C'est Alexis de Tocqueville qui écrivait :

« Parmi les lois qui régissent les sociétés humaines il y en a une qui semble plus précise et plus claire que toutes les autres : si les hommes doivent rester civilisés ou le devenir, l'art de s'associer doit croître et s'améliorer dans la même mesure que leur égalité de condition. »

S'il concerne d'abord la société civile, cet art de s'associer s'adresse aussi plus que jamais à la société des gouvernements. Constituer des opérations de maintien de la paix est sans doute une forme très généreuse de cet art d'agir ensemble.

La manière dont nous avons pu multiplier les opérations de maintien de la paix dans des conditions politiques, financières et matérielles difficiles tient du miracle et mérite qu'un hommage soit rendu à toutes celles et à tous ceux qui se dévouent sans compter tant au sein du Secrétariat que sur le terrain.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Japon, M. Yohei Kono.

M. Kono (Japon) (*parle en japonais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais commencer par féliciter M. Amara Essy à l'occasion de son accession à ses nouvelles fonctions. Je voudrais également manifester mon respect pour les grandes qualités de diplomate dont a fait preuve son prédécesseur, l'Ambassadeur Insanally, au cours d'une période de changements historiques. Je suis également heureux d'adresser mes sincères félicitations à la République de l'Afrique du Sud, qui, ayant renoncé à l'apartheid, est redevenue Membre à part entière des Nations Unies à la précédente session de l'Assemblée générale.

On attend maintenant des Nations Unies qu'elles jouent un rôle plus grand que jamais. Ayant en mémoire les vœux adressés à mon pays par la communauté internationale lors de son admission à l'Organisation, je me propose de mener une politique étrangère particulièrement active qui permettra au Japon de contribuer, à la mesure de son statut politique et économique, au futur bien-être de l'humanité.

Pour commencer, je voudrais évoquer la philosophie fondamentale du Japon en ce qui concerne ses apports sur le plan international. Le Japon fournit une aide économique et divers autres efforts pour mettre fin à la pauvreté et réaliser le développement économique ainsi que pour prévenir les conflits et faire disparaître les facteurs déstabilisants.

Méditant avec remords sur la seconde guerre mondiale, le Japon n'a jamais failli à son engagement de contribuer à la paix et à la prospérité du monde. Le Japon ne recourt pas et n'entend pas recourir à la force; sa Constitution le lui interdit. Le Japon restera résolument une nation de paix. Le Japon, qui ne possède pas d'armes nucléaires et n'exporte aucune arme, continuera de participer activement aux efforts de désarmement et de non-prolifération. Confirmant ce que je viens de dire, mon pays a envoyé des membres de ses forces d'autodéfense ainsi que du personnel civil dans plusieurs pays, dont le Cambodge et le Mozambique, pour répondre aux demandes des Nations Unies. Le Japon se propose de continuer à coopérer activement à ce genre d'opérations de maintien de la paix de l'ONU.

De même, le Japon est bien décidé à accroître sa participation aux efforts portant sur des sujets de caractère mondial et relevant des domaines économique et social. Ces questions, dont l'importance est aujourd'hui reconnue de tous, ont trait au développement, à l'environnement, aux

droits de l'homme, aux réfugiés, à la population, au sida et aux stupéfiants.

Aujourd'hui, le premier domaine sur lequel les Nations Unies devraient faire porter leurs efforts est celui du maintien de la paix et de la sécurité internationales; le deuxième de ces domaines est le règlement des problèmes économiques et sociaux. Et si l'Organisation tient à mener à bien ces deux tâches très importantes, elle doit en entreprendre une troisième : promouvoir la réforme des Nations Unies. À cette occasion je voudrais présenter mes vues sur la nature des contributions que le Japon souhaite apporter dans ces domaines.

Pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationale, premier sujet de préoccupation des Nations Unies, le Japon attache la plus grande importance au désarmement et à la non-prolifération, aux efforts diplomatiques destinés à régler les conflits et aux opérations de maintien de la paix.

En tant que seul pays à avoir subi une attaque nucléaire, et fermement attaché à ses trois principes non nucléaires, le Japon s'efforce de réaliser l'objectif ultime, à savoir l'élimination de toutes les armes nucléaires. À cette fin, il engage tous les États possédant des armes nucléaires à faire le maximum pour réduire leurs arsenaux nucléaires. De plus, le Japon appuie la prolongation illimitée du Traité sur la non-prolifération nucléaire et demande à tous les États qui n'y auraient pas encore adhéré de le faire dès que possible.

Parallèlement, je voudrais demander, particulièrement à tous les États dotés d'armes nucléaires de prendre une part plus active aux négociations sur un traité d'interdiction complète des essais et de faire en sorte de les mener rapidement à bien. Je voudrais également proposer qu'une fois achevées les négociations portant sur le traité, une cérémonie de signature par les chefs d'État ou de gouvernement ait lieu au Japon, par exemple à Hiroshima, et qu'on en fasse un nouveau point de départ pour l'élimination à jamais des armes nucléaires.

À ce propos, le Japon demande avec insistance à la Corée du Nord de faire des efforts sérieux pour régler la question du développement d'armes nucléaires au moyen d'un dialogue international, notamment avec les États-Unis.

Le transfert sans entrave et l'accumulation excessive d'armes classiques constituent également, aujourd'hui, des facteurs déstabilisants dans de nombreuses régions du monde. Ainsi, les guerres civiles qui ont éclaté dans certaines parties de l'Afrique ou ailleurs ont conduit à une

escalade des combats et à d'immenses pertes de vies humaines. Je pense que la communauté internationale doit envisager sérieusement des mesures concrètes en vue d'apporter une solution à ce problème.

À cet égard, le Registre des armes classiques des Nations Unies, destiné à améliorer la transparence des transferts d'armes, a pris une importance croissante en tant que mesure efficace d'instauration de la confiance au niveau mondial. Plus de 80 pays participent actuellement à ce registre, et nous espérons vivement que beaucoup d'autres se joindront à eux. Le Japon travaillera avec d'autres États Membres afin d'élargir et de renforcer ce registre, notamment en y consignant également les stocks d'armes.

La prévention et le règlement des conflits régionaux exige une méthode d'approche générale conjuguant les efforts diplomatiques, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'aide humanitaire, l'aide à l'édification d'institutions sociales, et l'aide à l'édification de la paix, telles que l'assistance au relèvement et à la reconstruction.

Convaincu comme je le suis de la nécessité de prendre des mesures avant que les conflits ne deviennent impossibles à régler, je suis fortement partisan de la promotion vigoureuse de la diplomatie préventive. Sous cet angle, je pense que, en coopération avec les pays intéressés, nous devrions activement songer à accorder une assistance afin de stabiliser les conditions sociales et politiques dans les régions ou les pays où se trouvent des éléments d'instabilité.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont fait leurs preuves au Cambodge et dans de nombreuses autres régions, et on s'attend à ce qu'elles jouent un rôle de plus en plus important. Un accroissement plus poussé encore de l'efficacité des opérations de maintien de la paix exigera notamment un examen rigoureux de leur mandat, de leur durée, de l'ampleur de leurs activités et de leur coût, de même qu'une évaluation complète de la sécurité du personnel. Le renforcement de la base financière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies constitue une tâche pressante; il convient, notamment, que les États Membres s'acquittent de leurs quotes-parts qui font l'objet d'arriérés. Il est également indispensable que l'on recherche les moyens de faire reposer les opérations de maintien de la paix sur une base financière plus solide.

Le Japon, quant à lui, accroîtra son soutien à la démocratisation afin d'aider la paix à s'établir fermement après la fin des combats. Il estime qu'il est particulièrement

important d'apporter son soutien aux efforts destinés à organiser des élections libres et régulières.

Réagissant à la situation des réfugiés rwandais, qui est d'un tragique indicible, le Japon a fourni une assistance financière et un soutien matériel par l'entremise du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda. Le Gouvernement japonais a décidé d'envoyer plus de 400 membres de ses forces d'autodéfense dans la région afin de fournir une assistance dans des domaines tels que les traitements médicaux, la fourniture d'eau et le transport aérien. Certaines de ces activités ont déjà commencé. Travaillant avec la communauté internationale — notamment avec les pays d'Afrique —, le Japon est décidé à poursuivre ses efforts en vue du règlement de la question rwandaise.

S'agissant du conflit dans l'ex-Yougoslavie, le Japon continue d'appuyer les efforts faits par la communauté internationale pour rétablir la paix. Il demande à toutes les parties au différend d'accepter le plan de paix pour la Bosnie-Herzégovine conçu par le Groupe de contact et de coopérer avec les activités des Nations Unies dans le pays.

La deuxième tâche de l'ONU consiste à résoudre les problèmes qui se présentent dans les domaines économique et social, notamment ceux qui concernent le développement, l'environnement et les droits de l'homme.

Avec l'évolution de la situation internationale, la question du développement redevient aujourd'hui une préoccupation planétaire; une nouvelle stratégie du développement s'impose donc. C'est sous cet angle que le Japon a préconisé une stratégie de développement qui suppose une «méthode d'approche globale» combinant l'assistance, le commerce, l'investissement et le transfert de techniques, ainsi qu'une «méthode d'approche différenciée», adaptée aux besoins des pays en développement selon leurs degrés respectifs de développement.

La Conférence internationale sur le développement africain, qui s'est tenue à Tokyo l'année dernière, s'est révélée être une instance utile pour examiner les moyens permettant de réaliser cette stratégie de développement. Afin d'utiliser au mieux les résultats de cette conférence, un séminaire Asie-Afrique sera organisé en Indonésie en décembre prochain.

Dans le monde d'aujourd'hui, la coopération Sud-Sud, qui permet aux pays en développement plus avancés de partager leur expérience et leurs techniques avec d'autres

pays en développement, prend une importance croissante. Le Japon a l'intention de proposer des plans concrets pour favoriser la coopération Sud-Sud partout dans le monde.

En outre, en sa qualité de plus grand pays donateur du monde, le Japon poursuit ses efforts afin d'élargir son aide publique au développement. En accordant cette assistance, il tient pleinement compte de facteurs tels que les dépenses militaires et les efforts visant la mise au point et la production d'armes de destruction massive dans le pays destinataire, ainsi que des efforts qu'il fait pour favoriser la démocratie et introduire une économie orientée vers le marché.

J'espère qu'un examen utile de l'Agenda pour le développement aura lieu à la présente session de l'Assemblée générale et qu'il sera tenu compte des considérations que je viens de présenter.

En cette époque d'interdépendance mondiale grandissante, l'humanité tout entière fait face à de nouveaux défis, tels que les problèmes de l'environnement et de la population, qui ne pourront être surmontés que grâce à des efforts d'étroite coopération entre les pays industrialisés et en développement.

Le Japon, pour sa part, déploie activement des efforts en matière de protection de l'environnement. Il oeuvre notamment à renforcer le cadre international de ces efforts, à transférer les techniques pertinentes aux pays en développement, et à étendre et renforcer son aide publique au développement dans les domaines de l'environnement. S'agissant de la population et du sida, en février dernier, le Japon a lancé son Initiative sur les questions mondiales, dans le cadre de laquelle il étend fortement son assistance aux pays en développement pour s'attaquer à ces problèmes. Lors de la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue récemment au Caire, j'ai insisté sur l'importance qu'il y avait à trouver une solution aux questions relatives à la population.

Le Japon est pleinement conscient de ce que la mise en valeur des ressources humaines et les progrès de la condition de la femme réalisés grâce à la coopération internationale ont des incidences considérables sur la stabilité sociale. Nous attendons donc avec un vif intérêt l'heureuse conclusion du Sommet mondial pour le développement social et de la Conférence mondiale sur les femmes, prévue pour l'an prochain. De même, le Japon prend une part active aux programmes des Femmes-en-développement et à d'autres activités de développement social administrés par diverses institutions des Nations Unies.

Le développement économique et les droits de l'homme pourraient se comparer aux roues avant et arrière d'un véhicule : ils doivent oeuvrer en tandem pour permettre le développement des sociétés démocratiques. Afin d'encourager le respect des droits de l'homme en tant que valeurs universelles et d'améliorer réellement la situation relative aux droits de l'homme dans tous les pays, il importe de faire des efforts continus pour établir des systèmes juridiques et pour accroître la prise de conscience des droits de l'homme, outre la promotion de la stabilité politique, économique et sociale. À cet effet, le Japon coopérera par tous les moyens possibles au travail réalisé par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Si elle entend s'acquitter efficacement de ses deux tâches principales — le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le règlement des problèmes économiques et sociaux —, l'Organisation des Nations Unies doit faire un gros effort pour s'adapter à cette ère nouvelle en s'engageant dans des réformes structurelles et dans des réformes administratives et budgétaires.

Au moment où l'Organisation des Nations Unies cherche à renforcer ses activités par le biais d'une réforme, la restructuration du Conseil de sécurité revêt une importance particulière. Aujourd'hui, les activités du Conseil de sécurité s'étendent à un large éventail de questions touchant la paix et la stabilité du monde. Si le nombre de pays Membres de l'ONU est passé de 51 en 1945 à 184 aujourd'hui, la composition du Conseil, qui était censée refléter la situation mondiale telle qu'elle était au moment de la création de l'ONU, est restée pratiquement inchangée. Entre-temps, nous avons assisté à l'émergence de pays qui sont en mesure d'assumer de plus grandes responsabilités sur le plan international. C'est pourquoi il faut restructurer et renforcer le Conseil de sécurité, tout en garantissant son efficacité, de façon qu'il puisse être le reflet des réalités du monde.

Conformément à la philosophie fondamentale du Japon concernant ses contributions internationales, à laquelle j'ai fait précédemment allusion, je tiens à déclarer que le Japon est disposé, avec l'aval de nombreux pays, à s'acquitter de ses responsabilités comme membre permanent du Conseil de sécurité. J'espère qu'au cours de la présente session, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies accéléreront les débats sur la question et que l'on parviendra à temps pour la cinquantième session de commémoration de l'Assemblée générale, l'année prochaine, à un accord sur un plan de réforme de l'Assemblée générale.

Le Conseil de sécurité n'est pas le seul organe qui appelle une réforme. Il conviendrait également que l'Assemblée générale, à laquelle participent 184 États, soit redynamisée et qu'il y ait une coordination plus étroite entre ses activités et celles d'autres organismes de l'ONU. Des efforts ont été récemment déployés pour optimiser les activités de l'ONU dans les domaines économique et social, tels que le développement, l'environnement et les droits de l'homme, et fixer des priorités claires entre ces domaines. Tout en traitant ces questions, qui ont de profondes incidences sur l'avenir de l'humanité, il est nécessaire de continuer à améliorer le fonctionnement et l'organisation du Conseil économique et social. En revanche, le Conseil de tutelle a achevé sa mission historique, et j'estime qu'il conviendrait, dans le cadre de la réforme d'ensemble de l'ONU, d'envisager sa dissolution. En s'appuyant sur la création à la dernière session de l'Assemblée générale du Bureau des services de contrôle interne, nous devons redoubler d'efforts pour encourager une réforme administrative et budgétaire.

Depuis la signature de la Charte des Nations Unies, il y a un demi-siècle, ce qu'on appelle les «anciennes clauses ennemies» ont perdu de leur signification. Le Japon continue à demander qu'elles soient éliminées du texte de la Charte.

J'ai concentré mes observations sur les trois défis auxquels est confrontée l'Organisation des Nations Unies : le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le règlement des questions d'ordre économique et social et la nécessité de réformer l'Organisation. Si l'ONU s'achemine vers une réforme afin de répondre aux besoins de l'époque, si elle appuie et élargit la coopération entre les États Membres, je suis convaincu qu'elle accroîtra sa légitimité en tant qu'organisation internationale et qu'elle acquerra la capacité de réagir encore plus efficacement aux nouveaux défis.

Pour terminer, j'exhorte tous les États Membres à coopérer afin que la présente session de l'Assemblée générale demeure dans nos mémoires comme une session historique qui a inauguré une ère nouvelle pour l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Portugal, S. E. M. José Durão Barroso.

M. Durão Barroso (Portugal) (*s'exprime en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) : C'est avec plaisir que je félicite chaleureusement M. Amara Essy de son élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-neuvième session.

Je vois dans son élection la reconnaissance du rôle que la Côte d'Ivoire, pays africain ami, a joué sur la scène internationale, ainsi qu'un hommage rendu à ses qualités personnelles et à son expérience.

Je tiens également à remercier le Président sortant, l'Ambassadeur Samuel Insanally, qui a présidé avec dévouement et efficacité l'Assemblée à sa précédente session.

Je rends à nouveau hommage au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la fermeté et la détermination avec lesquelles il s'acquitte de sa mission. Comme il le sait déjà, il peut compter sur l'appui du Portugal dans la poursuite des objectifs de paix et de développement et la mise en oeuvre d'une réforme de fond du système des Nations Unies.

Mon collègue de l'Allemagne s'est déjà exprimé devant l'Assemblée, au nom des 12 États membres de l'Union européenne, et a formulé des propositions auxquelles le Portugal souscrit pleinement. Néanmoins, j'aimerais aborder certaines questions qui revêtent pour mon pays une très grande importance.

La fin de l'ère bipolaire a engendré, d'une façon quelque peu contradictoire, davantage d'imprévisibilité et d'incertitude dans le système de sécurité collective, ce qui a indubitablement conduit à la renaissance d'un nationalisme extrême et à de nouveaux foyers de conflit. À cet égard, j'aimerais souligner l'importance que nous attachons à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations et mécanismes régionaux. Cette coopération donne effet au concept d'actions complémentaires et permet des solutions plus efficaces et adaptées aux situations concrètes.

La voie vers la stabilité et la mise au point progressive d'un nouveau concept de sécurité passent également par la redynamisation d'institutions politiques en mesure de garantir le respect de valeurs universellement reconnues. De la même façon, un contrôle international plus efficace du recours à la force exigera non seulement les moyens les plus adéquats mais une légitimité politique constamment renouvelée pour y parvenir. À mon avis, cette légitimité est liée à l'objectif d'édification d'une société internationale fondée sur des idéaux qui encouragent la paix, la démocratie et les droits de l'homme.

Nous devons également tenir compte de la dimension socioéconomique des questions qui menacent la stabilité et la sécurité. Nous avons plus que jamais besoin d'adopter une méthode d'approche intégrée dans laquelle la dimension

préventive se verrait accorder la priorité, tant en ce qui concerne son aspect purement politique et diplomatique que celui de l'aide au développement.

Dans ce contexte, nous soulignons l'importance de la participation active de toutes les nations à un agenda pour le développement, comme le Secrétaire général nous a invités à le faire. Aujourd'hui plus que jamais, les paroles solennelles du Pape sonnent juste : «Le développement est le nouveau nom de la paix».

À cet égard, nous devons repenser, non seulement le rôle joué par l'aide au développement, mais aussi le concept même de développement. Il devrait être plus général, en incluant le respect des valeurs démocratiques et des droits de l'homme ainsi que les questions économiques et sociales et d'autres questions liées à la préservation de l'environnement, à la démographie, à la prévention des maladies endémiques et à la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Il convient également de rappeler ici l'importance que nous attachons à la nécessité d'aider les pays vraiment attachés à la mise en oeuvre de réformes à caractère social, politique et économique menant à un développement durable. Toutefois, un tel processus doit être complété par un système international de plus en plus libéral et par une série de mesures visant à réduire le fardeau de la dette et à réunir les conditions propices à la relance de l'investissement privé dans l'économie de ces pays.

À cet égard, je me félicite de la signature à Marrakech des accords de l'Uruguay Round et du prochain lancement de l'Organisation mondiale du commerce, car cela permettra à la fois d'accroître la liberté du commerce et de renforcer les règles et la discipline.

En tant que membre de l'Union européenne, le Portugal défend fermement son élargissement et le renforcement des liens avec d'autres pays de l'Europe centrale et orientale et du bassin méditerranéen. Pour l'ensemble du continent, l'Union européenne est sans aucun doute une force immense de consolidation des idéaux démocratiques, de la stabilité, de la prospérité et du respect des droits de l'homme.

D'autres organisations, telles que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et le Conseil de l'Europe, contribuent tout autant aux mêmes idéaux. Si la démocratisation de l'Europe orientale a permis de futures adhésions à l'Union européenne, elle a également établi un nouveau

type de relations pour ce qui est de la sécurité sur le continent.

Nous comprenons le vœu déjà exprimé par de nombreux pays d'Europe centrale et orientale de s'associer aux organisations de défense et de sécurité, et nous sommes prêts à envisager, en temps opportun, un élargissement progressif et équilibré de l'OTAN afin d'intégrer les États qui partagent avec nous les mêmes valeurs démocratiques, le même respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. La question de l'élargissement de la composition de l'OTAN pour y inclure les pays de l'Est ne doit pas, toutefois, faire perdre de vue la dimension transatlantique essentielle qui doit rester la pierre de touche de la sécurité européenne. D'autre part, il ne faut pas qu'une augmentation du nombre des membres de l'OTAN puisse créer de nouvelles divisions en Europe. Le Portugal estime donc qu'il convient de poursuivre toutes les possibilités de partenariat pour la paix, mécanisme visant à rassembler les pays de la région d'Europe et d'Asie dans les activités de coopération militaire.

L'année dernière, j'avais dit ici que le Portugal considérait le Traité sur la non-prolifération nucléaire comme essentiel à la sécurité internationale. Alors que nous nous rapprochons de la Conférence de 1995, je voudrais réaffirmer l'intention de mon gouvernement d'appuyer tous les efforts susceptibles de mener à la prorogation indéfinie et sans conditions de cet instrument.

Puisque nous parlons de sécurité, je voudrais saluer et soutenir l'initiative annoncée hier, ici même, par le Président Clinton, visant à parvenir à un accord sur la réduction de la prolifération des mines antipersonnel. Cette initiative vient à point nommé et, pour ma part, je peux annoncer ici que le Portugal est en train d'élaborer une législation visant à bannir la commercialisation de ces armes et leur production.

Dans le contexte de l'Europe, je ne saurais manquer de mentionner la situation dans l'ex-Yougoslavie, et, en particulier, le terrible conflit en Bosnie-Herzégovine. Malgré tous les efforts déployés pour mettre fin à cette situation, la guerre continue de faire rage, avec son cortège tragique de morts, de destructions et de souffrances.

La communauté internationale a montré qu'elle avait un intérêt commun dans la recherche d'une solution politique au conflit. Nous devons, toutefois, reconnaître que ce pas en avant est insuffisant et que, sans volonté politique réelle de la part de toutes les parties directement intéressées, on ne pourra jamais trouver de solution stable et durable.

Le Portugal a participé activement aux efforts de la communauté internationale en apportant une contribution tant en hommes qu'en matériel, et il continuera de rester sur le terrain tant que cela s'avérera utile et nécessaire. Nous sommes, en fait, en train de renforcer le contingent portugais dans la région, et ce, dans le cadre des activités de l'Union européenne occidentale (UEO).

L'Afrique subsaharienne, à laquelle mon pays est uni par des liens culturels et historiques particulièrement solides, continue d'être la région du globe ayant les niveaux de développement les plus inquiétants. Le Portugal a défendu l'idée que la communauté internationale devrait mettre l'Afrique au premier rang de ses priorités, et ce de façon proportionnelle à l'ampleur sans précédent des problèmes qui doivent être surmontés. Mais, en premier lieu, ce sont les Africains eux-mêmes qui doivent prouver que le sous-développement n'est pas inévitable, et la plus grande contribution qu'ils peuvent apporter dans ce sens est un engagement décisif de rechercher des solutions pacifiques aux conflits existants et potentiels, et un renforcement constant du processus de démocratisation politique et sociale sur le continent, ainsi que l'adoption des réformes économiques indispensables.

Les premières élections libres et démocratiques en Afrique du Sud et l'investiture de Nelson Mandela en tant que chef d'État, ainsi que la formation d'un Gouvernement d'unité nationale représentent un jalon historique, non seulement parce que l'apartheid est maintenant chose du passé, mais aussi parce que cela a prouvé qu'il était possible de trouver, en Afrique, des solutions pacifiques à des situations complexes. Le Portugal, qui a participé activement à tous les efforts visant à appuyer le processus de transition démocratique dans ce pays, salue chaleureusement la nouvelle Afrique du Sud, pays qui abrite une importante communauté portugaise. Nous pensons que le potentiel humain, économique et technologique de ce pays peut indubitablement constituer un facteur important de reprise économique dans toute l'Afrique australe.

Au Mozambique également, il y a des signes montrant que les espoirs de son peuple à l'égard du processus de paix ne seront pas déçus. L'achèvement du processus de cantonnement et de démobilisation, la formation de nouvelles forces armées, malgré certains retards, et la manière pacifique dont la campagne électorale a été menée, sont autant de réalisations importantes qui doivent être reconnues et augurent bien des prochaines élections des 27 et 28 octobre 1994, ce qui constituera un moment crucial pour l'avenir du Mozambique.

Nous lançons un appel aux forces politiques mozambicaines afin qu'elles trouvent un terrain de dialogue et de compréhension susceptible de garantir une véritable réconciliation nationale, dans le respect total des principes démocratiques.

Le Portugal a assisté en tant qu'observateur aux négociations et est représenté dans toutes les commissions créées par les accords de paix, et il joue un rôle majeur dans la formation de la nouvelle armée, tout en apportant une contribution importante à l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ).

Le Portugal continuera de suivre de près ce processus dans le contexte des accords conclus, et nous estimons important que la communauté internationale appuie le Mozambique, non seulement pendant cette phase particulière, mais aussi dans ce qui, nous l'espérons, sera le stade suivant de la reconstruction et de la réconciliation nationale.

En Afrique australe, l'un des conflits les plus longs et certainement les plus meurtriers que le monde ait jamais connus continue de faire rage. L'Angola continue d'être le théâtre d'une guerre qui a déjà fait des centaines de milliers de victimes innocentes.

Le Portugal, en tant que membre de la troïka des pays observateurs, continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour apporter un appui actif à la médiation de l'Organisation des Nations Unies, en la personne du Représentant spécial du Secrétaire général — dont je voudrais ici saluer les efforts — pour mettre fin à ce terrible conflit.

La communauté internationale ne doit pas oublier les origines du conflit actuel, qui ont déçu les espoirs qu'avaient fait naître au sein du peuple angolais les Accords de Bicesse et les élections de septembre 1992. Plutôt que de blâmer les responsables, il est plus important maintenant de ne pas renoncer aux efforts visant à mettre fin au conflit.

Les négociations de Lusaka, qui s'efforcent de promouvoir — dans le contexte du respect des accords de paix et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité — une véritable réconciliation en Angola, ont atteint un stade crucial.

L'acceptation totale par le Gouvernement angolais et l'UNITA de la série de propositions de médiation portant sur la réconciliation nationale constitue un pas important. UNAVEM II doit se voir donner les moyens nécessaires d'achever sa mission. Pour que cela soit possible, les forces appropriées doivent être placées sur le terrain immédiate-

ment après la signature des accords, et les dimensions exactes de cette opération de maintien de la paix doivent être définies.

Dans tous les cas, la paix ne sera possible que s'il existe une véritable volonté politique de la part des Angolais eux-mêmes.

Je lance ici un appel au Gouvernement angolais et à l'UNITA pour qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir afin de ne pas laisser cette occasion se perdre.

Je lance également un appel à la communauté internationale pour qu'elle accroisse son engagement et son appui.

Malgré la poursuite du conflit en Angola, les changements historiques en cours en Afrique australe offrent des possibilités qui doivent être consolidées et développées.

Le Portugal a, dès le début, appuyé le projet d'engager un dialogue entre l'Union européenne et cette région d'Afrique, idée qui vient d'être exprimée lors de la récente Conférence de Berlin entre l'Union européenne et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Comme il est dit dans la Déclaration de Berlin, le but de ce dialogue est, entre autres, la promotion et le développement du commerce, des investissements et de la coopération, afin de stimuler un développement équilibré de la région qui puisse, à son tour, devenir un moteur de progrès pour le reste du continent.

La situation dramatique au Rwanda montre combien le rôle de l'Organisation de l'unité africaine est important dans la prévention de situations semblables, notamment par la mise en place de son mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits, créé le 29 juillet de l'an dernier au Sommet du Caire. Dès le début, le Portugal avait appuyé la création de ce mécanisme et, conjointement avec des pays africains et d'autres pays ayant les mêmes objectifs, il est prêt à participer activement à la recherche de moyens favorables à l'application de cet instrument.

Je ne peux terminer cette référence à l'Afrique sans saluer la manière dont se sont tenues les premières élections libres et démocratiques en Guinée-Bissau et sans me féliciter du climat pacifique et satisfaisant qui a caractérisé la campagne précédant les élections à Sao Tomé-et-Principe, qui doivent avoir lieu ces prochains jours.

Une des priorités actuelles de notre politique étrangère est de renforcer les efforts avec les pays partageant avec nous la même langue : le portugais. Ensemble, nous cons-

truons actuellement une communauté qui représentera, j'en suis convaincu, une nouvelle réalité politique exemplaire.

Nous cherchons aussi à renforcer le dialogue politique et la coopération entre l'Europe et l'Amérique latine. Cette coopération se caractérise par ses nombreux mécanismes tels que le dialogue entre l'Union européenne et le Groupe de Rio ainsi que les sommets ibéro-américains. Ceux-ci ont permis des discussions ouvertes et approfondies sur des questions politiques d'intérêt commun entre des pays liés par l'histoire et la culture et partageant des sensibilités communes. Cela s'est illustré une nouvelle fois lors du Sommet de Cartagena, en Colombie.

Je suis heureux de pouvoir prendre acte ici de l'évolution nette vers la démocratie et le respect des droits de l'homme qui a caractérisé l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ce développement positif tranche fortement avec des situations révoltantes comme celle qui régnait en Haïti, où des conditions sont actuellement mises en place pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel démocratique, ce à la suite de l'intervention d'une force multinationale autorisée par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le Portugal continue d'accorder une attention particulière à l'évolution de la situation en Afrique du Nord. À cet égard, nous avons appelé à un rapprochement avec les pays de cette région conformément à la Déclaration de Lisbonne du Conseil européen, qui, je le rappelle, a défini un concept nouveau en matière de relations politiques, économiques, sociales et culturelles entre l'Union européenne et le Maghreb. À la suite de la réunion du Conseil européen de Corfou, qui a accordé une attention particulière à la stabilité et à la sécurité en Méditerranée, nous réaffirmons notre vif intérêt à voir se développer un dialogue et un approfondissement des relations avec les pays de la région. Seule cette approche nous paraît correcte vu les liens historiques étroits et la proximité géographique unissant le Portugal à l'Afrique du Nord.

En fait, il est important que les pays des deux bords de la Méditerranée développent leur dialogue pour éviter le spectre de cette idée que nous rejetons : celle d'un conflit entre civilisations. Bien au contraire, nous devons valoriser le concept selon lequel des pays de différents régimes politiques et dont les populations sont attachées à différentes religions sont en mesure d'avoir des liens de coopération et de confiance.

Je pense que nous pouvons aujourd'hui espérer qu'une paix globale au Moyen-Orient deviendra une réalité dans un avenir assez proche. Les accords déjà signés entre Israël et

les Palestiniens et entre Israël et la Jordanie témoignent de leur détermination à rechercher une paix globale, juste et durable. Les acquis déjà obtenus serviront certainement de catalyseur à de nouvelles initiatives. De ce point de vue, les décisions et résolutions des Nations Unies devraient refléter les développements positifs déjà enregistrés.

Il est également nécessaire que la communauté internationale, et en particulier les pays de la région, appuient les efforts en cours. Nous espérons que les progrès accomplis dans le processus de paix, dans ses aspects tant bilatéraux que multilatéraux, sont annonciateurs d'une nouvelle ère de stabilité et de développement dans cette partie du monde.

L'universalisme a toujours marqué les idées et le comportement des Portugais. En Asie, le Portugal a des liens séculaires avec de nombreux pays, et nous entendons les maintenir et les renforcer. C'est avec beaucoup d'admiration que nous observons le développement de certaines régions dans ce continent. Nous sommes convaincus que les pays de cette partie du monde joueront un rôle de plus en plus important dans la détermination de l'avenir de notre planète.

Le Portugal attache la plus grande importance au respect des droits de la personne, à tel point que celui-ci peut être considéré comme un fondement essentiel de sa politique étrangère. Notre action s'inspire des résultats de la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme, qui a rejeté tout recul ou réduction des normes établies. Nous appuyons l'action du Haut Commissaire et du Centre pour les droits de l'homme, lesquels devraient bénéficier des moyens financiers nécessaires en vue d'exercer efficacement leurs fonctions.

Nous défendons avec un engagement particulier le principe d'universalité lorsqu'il s'applique au respect des droits de l'homme et à leur caractère indivisible, et nous nous opposons à toute tentative de subordonner leur strict respect à d'autres objectifs. Nous ne devons faire preuve d'aucune complaisance à ce sujet. Nous estimons que la démocratie, le respect des droits de l'homme et le développement se renforcent mutuellement.

Nous accordons la plus grande importance aux conférences internationales prévues pour 1995 : le Sommet mondial pour le développement social et la Conférence mondiale sur les femmes. Les résultats positifs issus de la Conférence internationale sur la population et le développement au Caire nous paraissent prometteurs, et nous nous en félicitons.

S'agissant des droits de l'homme — dont celui de l'autodétermination a toujours particulièrement retenu l'attention de notre organisation —, je me sens dans l'obligation d'évoquer une question à laquelle la communauté internationale accorde une attention croissante. Je veux parler du territoire non autonome du Timor oriental. Je réaffirme, devant cette assemblée, que le Portugal ne poursuit aucun autre objectif particulier en ce qui concerne la question du Timor oriental que la défense des droits de son peuple et l'achèvement du processus de décolonisation du territoire, conformément au droit international et dans le respect absolu des droits légitimes du peuple timorais. C'est pourquoi nous restons attachés aux pourparlers qui ont lieu, sous les auspices du Secrétaire général, avec le Gouvernement indonésien en vue d'aboutir à une solution juste, globale et acceptable au niveau international.

Il est clair que les progrès ont été lents et que nous n'avons pas avancé quant au fond de cette question. Mais, comme le montre le rapport du Secrétaire général — dont nous lui sommes reconnaissants —, des développements se sont produits, non seulement sous la forme de mesures propres à instaurer la confiance, mais aussi avec le concours des Timorais eux-mêmes dans la recherche d'une solution à un problème où ils sont les principaux concernés.

Récemment, le Timor oriental a cessé d'être un territoire presque oublié. Nous espérons sincèrement que l'attention croissante dont il fait l'objet contribuera réellement à une amélioration de la situation concrète de son peuple et à l'adoption d'une attitude plus cohérente quant à la reconnaissance et à la défense de ses droits légitimes et inaliénables.

Le 16 novembre prochain, la Convention sur le droit de la mer entrera en vigueur, constituant ainsi l'aboutissement d'un processus long et important qui ouvrira des perspectives d'action et de coopération nouvelles et déterminantes. L'importance de ce domaine justifierait amplement l'adoption par consensus, par l'Assemblée générale, du projet de résolution du Conseil économique et social sur la proclamation de 1998 comme année internationale des océans. Nous sommes convaincus que cette proclamation contribuerait effectivement à un débat plus large et à une meilleure information de l'opinion publique internationale sur l'importance des problèmes liés à ce domaine, permettant ainsi d'apporter des solutions à un niveau mondial. Le Portugal participe activement à ce débat et pense que la tenue de l'Expo/98 de Lisbonne — la dernière grande exposition du XXe siècle, dont le thème est directement lié à ce domaine — sera un important instrument pour la réalisation des buts fixés.

Pour conclure, j'aimerais me pencher sur les réformes institutionnelles indispensables à l'adaptation de l'Organisation au nouveau contexte international, à ses défis et aux plus grandes possibilités en matière de coopération mondiale. Ces réformes, qui nous paraissent urgentes et fondamentales, devraient se faire dans la transparence et sur une base consensuelle. Elles doivent être réalistes et viser une meilleure efficacité.

Bien que nous soyons encore à une étape préliminaire, nous estimons utile de préciser ici le but de notre réflexion à ce sujet. Tout d'abord, nous pensons qu'il est nécessaire de renforcer l'efficacité et la responsabilité du Conseil de sécurité. Nous pensons qu'une troisième catégorie de membres ne devrait pas être créée à côté de celles des membres permanents et non permanents. Une solution pragmatique et raisonnable pour assurer une plus grande représentation au niveau du Conseil serait d'accroître le nombre des membres non permanents en en ajoutant un pour chaque région. Nous estimons également que le nombre de membres permanents devrait être augmenté, mais qu'un tel accroissement ne devrait pas se faire aux dépens du nombre des membres non permanents.

Nous encourageons les accords régionaux qui, grâce à une rotation plus fréquente, permettraient une meilleure représentation au Conseil. Il est crucial que les membres permanents du Conseil aient la possibilité de même que la volonté politique d'assumer pleinement les responsabilités que leur statut leur confère en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Certains États se sont déclarés prêts à assumer de plus grandes responsabilités en vue de la réalisation des objectifs de la Charte. Le Gouvernement portugais saisit cette occasion pour déclarer qu'il appuie l'inclusion de l'Allemagne et du Japon parmi les membres permanents du Conseil de sécurité. L'Allemagne unie, pays qui a donné une impulsion majeure à la construction de l'Union européenne, et le Japon, grande puissance de la région Asie-Pacifique, sont tous deux en mesure de contribuer efficacement au renforcement du Conseil de sécurité en lui donnant plus de poids et d'efficacité. Mais il est difficile d'admettre que l'on augmente le nombre des membres permanents sans inclure l'hémisphère sud de notre planète. Dans ce contexte, et parmi les pays satisfaisant aux conditions requises, nous songeons tout naturellement au Brésil, qui est Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, le plus grand pays d'Amérique latine, et un État qui adhère sans équivoque aux principes de la Charte.

Le Portugal est candidat à un siège au Conseil de sécurité pour l'exercice biennal qui commencera en 1997. Notre candidature traduit notre profond attachement aux objectifs primordiaux des Nations Unies qui sont inscrits dans la Charte. Elle traduit aussi notre désir de contribuer pleinement au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Portugal réaffirme par là son attachement à la réalisation des objectifs des Nations Unies, que mon pays n'a cessé d'appuyer en assumant de plus en plus de responsabilités. Je veux parler de notre participation active dans différents secteurs de l'Organisation, et notamment aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous approchons du cinquantième anniversaire de la Charte des Nations Unies. Le Portugal entend bien insister sur cette commémoration et faire en sorte que le public en général et les jeunes en particulier en saisissent toute l'importance.

Par cette célébration, nous souhaitons contribuer au renouveau de nos idéaux et susciter une prise de conscience pour promouvoir une participation accrue à la réalisation des objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies. En d'autres mots, cela suppose une plus grande prise de conscience du rôle irremplaçable que jouent les Nations Unies dans le règlement des grands problèmes auxquels l'humanité est confrontée en cette fin de siècle.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur de la République du Sénégal, S. E. M. Moustapha Niasse.

M. Niasse (Sénégal) : La communauté internationale se retrouve à nouveau, dans toute la diversité des nations qui la composent, pour examiner l'état du monde et tracer des chemins de progrès pour les 12 mois à venir.

Nous rendons grâce à Dieu d'avoir inspiré les délégations ici présentes dans le choix du Président de l'Assemblée générale de l'ONU pour l'actuelle session ordinaire, en la personne de S. E. M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la République soeur et amie de Côte d'Ivoire.

En même temps qu'elle lui fait honneur, son élection est un hommage rendu à son pays, la Côte d'Ivoire, dont le monde connaît et reconnaît le profond attachement à tout ce qui touche à la paix et à l'entente entre les peuples, grâce à la vision de feu le Président Houphouët-Boigny, qui

continue d'être vivifiée par son illustre successeur, S. E. le Président Henri Konan Bédié.

Au sentiment personnel de joie et de fierté que l'occasion suscite chez nous à l'endroit de l'ami et du frère qu'est le Président, s'ajoute en effet celui de toute la délégation sénégalaise, dont le pays entretient depuis toujours des liens multiformes d'amitié et de coopération avec la Côte d'Ivoire, et qui font que la reconnaissance de ses mérites par la communauté internationale a été ressentie et saluée au Sénégal avec la même intensité qu'en Côte d'Ivoire. C'est dire qu'il peut donc compter sur le soutien de la délégation du Sénégal pour contribuer au succès de sa mission. Et la chaleur des félicitations que nous voulons, ici, adresser au Président, est égale à la fierté que nous ressentons de le voir présider l'Assemblée générale de l'ONU à sa quarante-neuvième session.

Son prédécesseur, le Représentant permanent du Guyana, S. E. l'Ambassadeur Samuel Insanally, mérite qu'hommage lui soit rendu pour la compétence et pour l'autorité avec lesquelles il a su diriger les travaux de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je voudrais également renouveler à notre Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, notre reconnaissance pour l'énergie et le dévouement qu'il ne cesse de mettre au service de son éminente mission à la tête de notre organisation, mission qu'il accomplit toujours avec efficacité dans un contexte mondial de plus en plus difficile.

Enfin, qu'il nous soit permis de remercier les honorables délégations ici présentes qui, à l'unanimité, ont bien voulu porter le Sénégal — notre pays —, en la personne de son Représentant permanent à l'ONU — S. E. l'Ambassadeur Kéba Birane Cissé, l'un de nos plus brillants diplomates — à la présidence de la Troisième Commission, au cours de l'actuelle session de l'Assemblée générale de notre organisation. Dans cette tâche, dans cette mission, qui est ainsi confiée à un pays — le Sénégal — dont l'attachement aux droits de l'homme de même qu'aux autres domaines de compétence de cette importante commission est connu à travers le monde, l'Ambassadeur Cissé et nous tous entendons nous investir entièrement, en coopération avec les autres pays ici représentés, pour que les travaux de cette Troisième Commission soient couronnés de succès.

S'il est des années que l'histoire du monde ne saurait passer sous silence, la période de 12 mois qui vient de s'écouler est sans aucun doute de celles-là tant elle a été riche en événements de haute portée politique marqués par

l'évolution positive de la situation en Afrique du Sud, qui a vu disparaître l'apartheid et qui a vécu, il y a quelques mois seulement, l'avènement d'un pouvoir démocratique, mais aussi par les bouleversements politiques et psychologiques survenus dans les rapports israélo-palestiniens. Dans ce contexte, combien sont grandes notre fierté et notre satisfaction de voir l'Afrique du Sud occuper désormais la place qui lui revient de droit dans cette grande famille des Nations Unies.

La vérité finit toujours par triompher, et c'est au nom de cette réalité inéluctable, qui est la marque et la finalité des justes causes, que le lancinant problème du Moyen-Orient, au centre duquel se trouve la question palestinienne, a connu, depuis la Déclaration de principes du 13 septembre 1993 à Washington, des développements caractérisés par l'effondrement continu de pans importants du mur psychologique qui a longtemps opposé Arabes et Israéliens.

Ainsi, dans cette région d'où sont partis les sublimes messages spirituels des religions du Livre, une telle évolution autorise à présent tous les espoirs : espoir de voir enfin se créer un espace de cohabitation durable entre Israéliens et Palestiniens, entre Israël et les pays arabes, dans le respect bien compris des droits intangibles des peuples et des États de toute la région; espoir aussi de voir s'instaurer entre ces États et ces peuples une coopération organisée à tous les niveaux possibles, pour gérer en commun les dossiers vitaux de leur cadre de vie.

Il n'est que justice, en parlant de ces espoirs, de rendre hommage à tous les acteurs de cette évolution positive, dont les efforts ont permis d'ouvrir cette nouvelle «fenêtre d'opportunités» sur le conflit du Moyen-Orient, particulièrement les dirigeants palestiniens et israéliens qui, grâce à leur courage politique et grâce aussi à leur sens de l'histoire, ont enfin accepté d'ouvrir cette voie vers une paix juste et durable au Moyen-Orient.

En renouvelant à notre frère, S. E. M. le Président Yasser Arafat, le soutien du Sénégal et notre admiration pour le courage et la lucidité politiques qui l'ont conduit à n'avoir jamais laissé tomber de sa main ce rameau d'olivier dont il parlait, ici en 1974, je voudrais formuler, au nom de mon pays, le Sénégal, le souhait que, dans l'indispensable démarche qui devra viser à résoudre, de manière globale, le conflit israélo-arabe, tous les autres aspects de ce dossier puissent suivre le cours positif de l'évolution actuelle, pour aboutir à un règlement conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU.

À ces félicitations et encouragements, nous associons, sans hésiter, le Premier Ministre d'Israël, S. E. M. Itzhak Rabin, et son Ministre des affaires étrangères, M. Shimon Peres, pour leurs efforts soutenus visant à aider au règlement de la crise au Moyen-Orient. De part et d'autre, en effet, ces efforts doivent être poursuivis; ils doivent être encouragés et accentués.

Marquée par de tels événements positifs, de portée historique, l'année écoulée n'aura pourtant pas été exempte de sources d'inquiétude et parfois même de désespoir. En effet, ne voilà-t-il pas qu'en dépit de nos efforts sans cesse renouvelés, nombre de conflits persistent et continuent de s'enliser, même parfois dans des scènes d'horreur dont on croyait arrivée, enfin, la disparition à jamais.

De l'Angola à la Bosnie-Herzégovine, du Libéria à la Somalie, récemment au Rwanda, nous parviennent les échos, les images et aussi l'horreur lancinante de foyers de tension qui demeurent et qui ne nous laissent d'autre choix que celui de nous employer, obstinément, à faire prévaloir le dialogue et la concertation, pour des solutions durables fondées sur l'équité, fondées sur la justice, fondées sur le droit et fondées sur une volonté non équivoque de vivre enfin en paix en tant que communautés humaines.

S'agissant des situations conflictuelles sur le continent africain, il est question, aujourd'hui plus que jamais, par la mise en oeuvre du mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique, par le respect de divers accords de paix qui ont été signés entre les factions qui, malheureusement, continuent de s'entre-tuer, d'engager définitivement l'Afrique, notre continent, dans la seule bataille qui vaille, celle du développement, dans la démocratie et dans la promotion des droits de l'homme.

L'Organisation de l'unité africaine (OUA) s'est attelée à cette tâche; elle l'a fait obstinément; elle l'a fait courageusement. Elle a aujourd'hui besoin du soutien de toute la communauté internationale.

La question angolaise doit trouver enfin une issue acceptable et pacifique dans l'esprit des négociations de Lusaka, sous l'égide de l'ONU. Après avoir salué d'ici les efforts méritoires accomplis par les autorités de Luanda, nous devons lancer un nouvel appel, pressant et concret, vif et fort, à l'UNITA pour la paix, enfin, en Angola.

Je voudrais, sur les problèmes somalien et rwandais, rappeler et préciser certaines données au regard de la position de mon pays, le Sénégal, au sujet de ces dossiers préoccupants.

En Somalie, cette paix tant recherchée par la communauté internationale ne pourra, cela est évident, provenir que d'un règlement politique global, qui engloberait l'ensemble des aspects de ce conflit fratricide. C'est d'ailleurs pour l'avoir compris très tôt que S. E. M. le Président Abdou Diouf, qui était alors Président en exercice de l'OUA, et aussi en sa qualité de Président du sixième Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique, avait émis du haut de cette tribune, en 1992, l'idée de tenir une conférence internationale qui serait consacrée à la Somalie. L'Assemblée générale avait alors répondu à l'appel du chef de l'État sénégalais et avait adopté dans ce sens une résolution dont la pertinence demeure encore actuelle. Il semble que le moment soit venu, dans ces conditions, de réexaminer cette initiative à la lumière de la persistance du problème somalien, qui, aujourd'hui plus que jamais, risque de prendre à nouveau une tournure dramatique.

Au Rwanda, une tragédie humaine aux proportions rarement égalées a vu le jour à la suite des événements du mois d'avril dernier. Nous voudrions, dans ce contexte, rappeler que notre pays s'est activement impliqué dans la recherche d'une solution à ce conflit depuis 1992. En effet, le chef de l'État, le Président Abdou Diouf, alors Président en exercice de l'OUA, s'était fait représenter aux longues négociations qui ont abouti aux accords d'Arusha. Des officiers sénégalais de notre armée nationale avaient en outre fait partie du Groupe d'observateurs militaires neutres de l'OUA chargé de superviser le cessez-le-feu, et ce groupe, avec la signature, en août 1993, des accords de paix d'Arusha, a été remplacé, comme on le sait, par la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), et le Sénégal a pris part à la MINUAR et continue de participer encore aux activités de la MINUAR.

C'est donc tout naturellement, lorsque le 22 juin dernier, face à la poursuite des massacres insoutenables de populations civiles, que le Conseil de sécurité finit par adopter la résolution 929 (1994), qui mettait en place une force multinationale à des fins purement humanitaires et que le Sénégal avait décidé de prendre part à cette force.

Pour ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, il s'agit, faut-il le rappeler, d'un État Membre des Nations Unies, dont la communauté internationale s'est engagée à garantir à la fois l'intégrité territoriale et la souveraineté. C'est dire toute la responsabilité qui incombe à la communauté des nations ici réunies, dans le règlement de ce conflit, après qu'elle eut identifié naturellement l'agresseur.

Pourtant, tout se passe comme si les Serbes de Bosnie étaient plus que jamais autorisés à défier impunément et

de manière continue la volonté exprimée par la même communauté. Les attaques contre le personnel de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), les violations répétées des zones de sécurité, le rejet du dernier plan de paix proposé par le Groupe de contact des cinq pays occidentaux, sont autant de faits qui procèdent d'une logique de confrontation, logique à laquelle la communauté internationale doit faire face, enfin, avec fermeté et avec détermination.

À cet égard, nous pensons que l'adoption de la résolution 943 (1994), du 23 septembre 1994, allégeant les sanctions économiques contre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) est non seulement prématurée, mais aussi inopportune, en raison de la dégradation de la situation. Notre avis est donc, à l'instar de celui de la majorité des États ici présents, que ces sanctions devraient être sinon renforcées, du moins maintenues jusqu'à ce que toutes les conditions favorables soient réunies.

Ces conditions sont : l'établissement d'un système efficace de surveillance internationale de la frontière entre la Serbie et Monténégro et les territoires occupés par les Serbes bosniaques; la levée du siège de Sarajevo; l'obtention, des Serbo-Bosniaques, de l'engagement sincère de collaborer au règlement politique global de la crise; la levée, à l'endroit du Gouvernement bosniaque, de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 713 (1991) du Conseil de sécurité, afin de restituer à la Bosnie-Herzégovine les moyens d'user de son droit de légitime défense, tel que stipulé dans l'Article 51 de la Charte des Nations Unies elle-même.

Il est également important que la communauté internationale s'attelle à la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine, ce pays aujourd'hui meurtri et dévasté par une agression caractérisée.

Ces mesures constituent, à nos yeux, le minimum auquel l'on devrait pouvoir s'attendre de la part de la communauté internationale, de notre communauté, pour rendre crédible le processus de paix recherché en Bosnie-Herzégovine. Dans ce dossier délicat, le Sénégal, dont le chef d'État est également Président en exercice de l'Organisation de la Conférence islamique, continuera à s'inscrire dans le cadre de la légalité internationale, pour faire en sorte que le peuple bosniaque, enfin réconcilié avec lui-même, connaisse la paix, une paix durable fondée sur une égalité de droits et de devoirs envers ses différentes composantes.

L'ampleur des difficultés économiques est telle aujourd'hui qu'elle a fini par générer une nouvelle conception de la sécurité du monde. Aujourd'hui, en effet, le sentiment d'insécurité naît plus souvent des inquiétudes de la vie quotidienne que de la crainte d'un cataclysme mondial. C'est ce qui ressort du rapport de cette année du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le développement humain.

Sécurité de l'emploi, avons-nous dit, sécurité sanitaire aussi, sécurité de l'environnement : tel est le triptyque des formes que revêt aujourd'hui la problématique globale de la sécurité dans le monde.

À la faveur de cette évolution se pose naturellement la question de la définition d'un nouveau pacte social qui doit privilégier davantage la solidarité humaine, c'est-à-dire la solidarité entre les communautés d'hommes. À la faveur de cette évolution, c'est donc dire toute l'importance que le Sénégal attache au prochain Sommet mondial pour le développement social, qui est prévu au mois de mars 1995 à Copenhague. Il s'agira, à cette occasion, de réorienter notre réflexion sur la notion de développement et de mieux mettre en exergue la dimension humaine de celle-ci, basée sur une plus grande solidarité internationale.

C'est dans cet esprit que, le 30 septembre 1992, le chef de l'État sénégalais proposait ici même à la communauté internationale la conclusion d'un accord général sur la solidarité, un «Gentlemen's Agreement on Solidarity». Il est d'ailleurs heureux que cette proposition soit largement prise en compte aujourd'hui dans l'ébauche faite par le Secrétaire général des Nations Unies d'un agenda pour le développement afin de promouvoir une véritable culture du développement qui prendrait en compte l'ensemble des dimensions de la condition humaine.

C'est pour les mêmes raisons que le Sénégal salue chaleureusement les réformes en cours des organes des Nations Unies, notamment celle de l'ensemble de ces organes qui sont chargés des secteurs du développement économique et social.

Nous préférons la formule «trade, and not aid», qui a été souvent utilisée pour indiquer que le commerce mondial constituait le véritable moteur du progrès économique, plus que l'aide au développement elle-même. Il est heureux que, dans cette vision, le 15 avril 1994, à Marrakech, au Royaume du Maroc, les représentants de 126 pays aient signé l'accord créant l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Avec la naissance de l'OMC, c'est en effet, nous l'espérons, l'édifice conçu il y a un demi-siècle à Bretton Woods qui se trouve complété, le commerce international se trouvant désormais élevé au rang institutionnel que la politique monétaire et le financement du développement occupent.

L'Acte final de Marrakech ouvre ainsi une nouvelle dynamique de concertation, une dynamique de consultation et de solidarité, qui devrait permettre de promouvoir enfin un système plus juste et plus équilibré destiné à régir le commerce entre les nations. Et pour ce faire, il devra, dans son application pratique, intégrer les besoins spécifiques et, en même temps, les problèmes particuliers du groupe des pays en développement, tels qu'une plus grande justice dans la définition et dans l'application de nouveaux mécanismes appelés à régir le commerce international, l'intégration économique régionale, les politiques d'immigration, la formation professionnelle, la création d'emplois et le transfert de technologies qui répondent à la fois et en même temps aux besoins et aux aspirations des pays du Sud.

À cet égard, un événement de grande portée mérite d'être mentionné, à savoir l'adoption, le 18 juin 1994, à Paris, de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et par la désertification, en particulier en Afrique, et nous sommes nombreux ici à représenter ces pays. On a ainsi traduit dans les faits une des recommandations majeures issues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Initiatrice de cette convention, l'Afrique, notre continent, ne peut que se féliciter de la conclusion de cet instrument juridique multilatéral qui reconnaît l'existence d'un problème environnemental qui la préoccupe tant. Il est souhaitable que cette convention puisse disposer, à l'instar d'autres conventions de même nature, de ressources financières adéquates et suffisantes qui la rendent apte à enrayer et à inverser le processus de désertification, qui constitue un véritable fléau pour le continent africain.

Je m'en vais conclure. Les changements de portée considérable qui sont intervenus ces dernières années sur la scène mondiale exposent les Nations Unies à de nouveaux défis et à de nouvelles missions. Comment notre organisation pourra-t-elle faire face aux revendications identitaires, faire face aux troubles internes, faire face aux guerres civiles, tout en respectant le principe de la souveraineté des États, qui est la pierre angulaire de la Charte de San Francisco? De quelle manière peut-elle et doit-elle réagir lorsque des individus et des groupes d'individus commettent toutes

sortes de violations graves des droits fondamentaux de l'être humain, comme c'est le cas dans les conflits qui, aujourd'hui, prévalent dans l'ex-Yougoslavie, prévalent en Angola, prévalent en Somalie et prévalent au Rwanda? Quelles barrières ériger contre le terrorisme, contre les guerres civiles, pour faire face à l'éclatement d'entités étatiques qui sont autant de facteurs de paix?

Dans ces domaines d'interrogation comme dans d'autres, l'Organisation des Nations Unies devra faire preuve de capacité d'innovation et d'adaptation. La création d'un tribunal international contre les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie, le projet de création d'une cour criminelle internationale, le travail de réflexion engagé depuis l'année dernière sur la réforme du Conseil de sécurité et sur une meilleure application du Chapitre VIII de notre Charte, toutes ces données-là administrent la preuve que l'ONU s'est engagée résolument dans cette voie. S'agissant plus particulièrement du Conseil de sécurité, la réforme envisagée devrait être opérée dans un souci à la fois d'efficacité dans le fonctionnement de cet organe et de représentativité réelle conforme aux nouvelles réalités du monde.

Les mutations que voilà et qui, ces dernières années, se sont produites dans le monde tirent leur essence de l'aspiration fondamentale des peuples à la liberté, à la justice et au développement dans la solidarité humaine. Le vent de démocratisation que ces mutations viennent d'engendrer, au niveau national, requiert, pour se consolider, un processus d'accompagnement au niveau international. Il s'agit pour nous tous, en effet, d'assurer une égale participation de tous les États à la mise au point de nouvelles normes capables de donner à la vie internationale des fondements qui soient plus solides et une meilleure sécurité pour tous. Cette sécurité-là ne pourra être fondée que sur notre commune confiance les uns envers les autres et dans les principes qui régissent notre contribution collective au meilleur devenir du monde, c'est-à-dire au salut de l'humanité.

Puissions-nous, à la veille de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, tous ensemble, la main dans la main, dans l'amitié et dans la solidarité, faire en sorte que l'ère nouvelle brille demain des feux de la justice, de la paix et de la solidarité, pour que nous puissions transmettre aux générations futures un monde de paix, un monde de justice et un monde d'amitié.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires extérieures et du commerce de la Nouvelle-Zélande, S. E. M. Donald Charles McKinnon.

M. McKinnon (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais d'abord féliciter M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, pour son élection bien méritée en tant que Président de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session et lui exprimer nos meilleurs voeux de succès dans son travail.

Le débat général nous offre, en tant que Membres de l'ONU, l'occasion d'entreprendre ensemble une revue annuelle du travail de l'Organisation — ses succès et ses échecs — et d'identifier collectivement les questions que nous voulons examiner en priorité. Avec la célébration du cinquantième anniversaire l'an prochain, il existe un besoin pressant de le faire. Cela nous donnera l'occasion de déterminer nos nouvelles priorités pour le XXI^e siècle.

Nos réponses à certaines des épreuves et des tragédies actuelles ont varié : parfois excellentes mais souvent insuffisamment rapportées, parfois tristement inadéquates et donc rapportées avec défiance.

Les peuples du monde veulent croire en l'ONU et en ce qu'elle devrait réaliser. Toutefois, si, dans certaines parties de l'Organisation, nous sommes à court d'objectifs et d'intentions, ce jubilé pourrait être moins heureux et plus silencieux que ce que nombre d'entre nous avaient anticipé.

Le Prince Sisowath Sirirath (Cambodge), Vice-Président, assume la présidence.

La Nouvelle-Zélande est vivement intéressée au succès des Nations Unies, comme la plupart des petits États. Le peuple néo-zélandais a toujours cru en l'ONU et en une approche collective du règlement des problèmes régionaux et mondiaux. Cela a été montré par le ferme appui accordé à l'ONU par nos gouvernements successifs.

Nous avons eu l'expérience — et je n'hésite pas à le dire — de deux années turbulentes au Conseil de sécurité et, en tant que Membre fondateur dévoué de l'Organisation, je voudrais saisir cette occasion pour faire quelques observations au sujet des problèmes que nous voyons en tant que participants au processus collectif de prise de décisions.

Lorsque la Nouvelle-Zélande a pris part à la fondation des Nations Unies, nous, et de nombreux autres, avons estimé que notre objectif principal était la mise en place d'un système de sécurité collective. Jusqu'à une date récente, ce n'était guère plus qu'une vision. Avec la fin de l'affrontement entre les deux blocs superpuissants, l'occasion de réaliser «la paix commune organisée», dont le Président Woodrow Wilson a si éloquemment parlé il y a

trois générations, se présente. Nous ne devons pas la laisser passer cette fois-ci. Cela demandera cependant un véritable effort et une véritable détermination.

La sécurité collective — le fait de travailler ensemble — constitue la pierre angulaire de la sécurité des petits États qui forment aujourd'hui la grande majorité des Membres de cette organisation. Les Néo-Zélandais reconnaissent que la paix est indivisible, que l'éloignement n'est certainement pas une garantie : l'apparition d'un problème qui apparaît dans n'importe quelle partie du monde peut avoir des répercussions dans les endroits les plus reculés de la terre. Alors que nous sommes probablement le pays géographiquement le plus éloigné du conflit des Balkans, nous avons envoyé une compagnie renforcée de soldats pour contribuer aux efforts déployés pour alléger les souffrances, et j'espère sincèrement qu'avec la volonté des parties concernées, un jour nous pourrions ramener la paix dans toute l'ex-Yougoslavie.

Pour les mêmes raisons, notre personnel de défense se trouve engagé dans des opérations de consolidation de la paix en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et, plus récemment, en Haïti. De plus, des infirmières, des pompiers et des agents d'assistance néo-zélandais oeuvrent en apportant de l'aide dans le monde entier.

Dans ce contexte, cependant, les Néo-Zélandais sont parfois perplexes lorsqu'ils voient la manière dont l'ONU s'acquitte de certaines de ses tâches importantes. En Bosnie, en dépit du déploiement de ce qui est, à tous égards, une force bien entraînée et bien armée, les gens voient sur leurs écrans de télévision la Force de protection des Nations Unies mise en échec par des petits groupes de combattants irréguliers, un seul policier, ou même des petits groupes de non-combattants. En Haïti, ils ont vu un bateau plein de bérets bleus repoussé par un petit groupe de gangsters armés de pistolets appelés, d'une façon peu évidente, des «attachés».

Et que dire de la tragédie effroyable du Rwanda? Comment une telle haine a-t-elle pu être déchaînée si vicieusement, tuant des centaines de milliers de personnes? Ce que nous avons vu avec horreur sur nos écrans de télévision, c'était une destruction d'une ampleur telle que nous pensions que seule une bombe de plusieurs mégatonnes pourrait produire un tel effet. Ces massacres systématiques d'hommes, de femmes et d'enfants perpétrés uniquement pour des raisons ethniques nous outragent.

Il n'y a pas de réponses faciles. Mais la première clef qui nous permettra d'ouvrir les portes d'une sécurité collec-

tive authentique doit être une application adéquate de la Charte des Nations Unies. Nous devons décider à quel moment exactement l'ONU doit intervenir dans une opération de maintien de la paix. Un problème est-il sur le point de se poser, la diplomatie préventive en laquelle nous croyons si fermement va-t-elle alors intervenir?

À mon avis, nous devons suivre les intentions de la Charte. Tout d'abord, au début d'une crise, ou même dès l'apparition des signes d'une crise, nous devons déployer des efforts plus sérieux grâce à la diplomatie préventive pour régler les problèmes et les conflits par la voie de la négociation. Des efforts doivent être déployés au début par le Conseil de sécurité, étant donné les responsabilités qui lui incombent aux termes du Chapitre VI de la Charte, pour s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Cependant, dans certains cas, en cette ère marquée par les techniques modernes des médias, nous nous trouvons face à un dilemme provoqué par la divergence qui existe entre la perception du public et la réalité. Une large couverture des médias pousse à apporter une réponse immédiate. Dans le cas du Rwanda, c'était approprié. Dans d'autres circonstances, les médias simplifient la réalité et ignorent le fait que les conditions sur le terrain sont chaotiques et que les ressources des Nations Unies sont déjà sur-utilisées.

Un deuxième domaine dans lequel la Charte pourrait être plus soigneusement appliquée est celui du règlement des différends lorsqu'ils sont soumis pour la première fois au Conseil. Je crois que les États concernés devraient avoir la possibilité de se faire entendre avant que le Conseil s'attaque au problème à huis clos. Notre expérience du fonctionnement du Conseil de sécurité nous amène à penser que l'investissement qui serait réalisé par l'ouverture en mettant au point une pratique qui consisterait à écouter directement les différentes parties concernées serait valable, même si cela ne se faisait que de façon officieuse.

Dans le même esprit, la Charte envisage expressément la participation, sans vote, lors de la prise de décisions importantes des pays qui fournissent des troupes. La Nouvelle-Zélande a insisté sur cette question depuis un certain temps, mais jusqu'ici, elle n'a obtenu qu'un succès limité. Le moment est venu, en fait, où l'Assemblée générale devra examiner cette question si le Conseil de sécurité ne répond pas de façon adéquate aux préoccupations qui ont été soulevées.

Aux termes de la Charte, on attend beaucoup des membres permanents du Conseil. Il ne fait aucun doute qu'ils peuvent contribuer largement aux travaux des Nations

Unies et ils le font. Le leadership des grandes puissances et les sacrifices qu'elles ont consentis ont, par exemple, été essentiels pour repousser avec succès l'agression perpétrée contre le petit État du Koweït, il y a trois ans et demi.

Je souligne à nouveau, cependant, l'importance du caractère collectif de la prise de décisions au Conseil de sécurité. Il n'est pas sain de faire des distinctions entre le point de vue des cinq membres permanents et celui des autres. Le Conseil est une équipe composée de 15 membres. Ils doivent oeuvrer ensemble, et je veux dire par là qu'il faut donner tout leur poids aux points de vue exprimés par tous ses membres. L'enthousiasme vigoureux manifesté dès le 1er janvier par les nouveaux membres accroît la force du Conseil de sécurité en montrant ce que peuvent réellement lui apporter les «viennent-ensuite».

Je voudrais rappeler à l'Assemblée que la Charte envisage clairement que la norme, s'agissant d'opérations internationales de maintien de la paix et de la sécurité, ce sont les opérations des Nations Unies. Les opérations nationales ne sont pas exclues, bien sûr. Je voudrais donc souligner et mettre en question les tendances récentes qui permettent la mise en place de coalitions sous commandement national, et les conséquences qui en découlent pour la sécurité collective des petits pays éloignés qui n'offrent aucun intérêt stratégique.

Le Conseil de sécurité sera évidemment jugé sur son efficacité. Les succès, nous l'espérons, l'emporteront sur les échecs, mais nous avons tous l'obligation d'améliorer le taux de succès. Je suis un partisan enthousiaste de l'amélioration de notre taux de succès, mais cela dépendra dans une large mesure de la façon dont les questions sont traitées. Et c'est du traitement de ces questions que je veux parler.

Selon notre expérience, la solution consiste à utiliser les instruments de gestion fondés sur une expérience moderne avérée des secteurs publics et privés. Cela est très précieux. Quels sont ces instruments? Et comment peut-on les appliquer à la conduite d'opérations de maintien de la paix?

À mon avis, il existe six éléments essentiels : premièrement, un système financier viable; deuxièmement, un système transparent de responsabilité politique; troisièmement, des objectifs clairs réévalués régulièrement; quatrièmement, une structure de commandement et de contrôle claire et sans ambiguïté; cinquièmement, un régime juridique crédible garantissant la sécurité du personnel des Nations Unies; et, sixièmement, la disponibilité des ressources afin que les objectifs puissent être atteints rapidement et efficacement.

Je reviens maintenant au premier point, celui d'un système financier viable. Il est certain que l'Organisation se trouve face à une crise financière qu'on ne saurait méconnaître. Nous avons eu de graves problèmes de réserves, et nous avons une dette importante envers les pays contributeurs. Le principal contributeur a indiqué qu'il allait procéder unilatéralement à une réduction de sa part de financement à partir d'octobre de l'an prochain. La situation n'est pas viable. Elle exige une action urgente.

Pourquoi sommes-nous en présence d'une telle crise? Il y a à cela quelques réponses simples. Certains membres ne peuvent pas payer; d'autres ne veulent pas payer; et certains contestent la légitimité de leur contribution. L'Assemblée générale doit affronter cette question. L'Organisation doit cesser d'accorder des crédits à ceux qui ne paient pas. Suffisamment d'éléments tendent à prouver que de graves inégalités pourraient exister dans le système actuel.

Certains pays qui ont connu une forte croissance au cours des 5 à 10 dernières années figurent dans le barème révisé publié par le Comité des contributions avec des niveaux de contribution constants, voire même réduits. Ce n'est pas acceptable. Il faut remédier à une telle situation.

Nous ne voulons pas que la célébration de notre cinquantième anniversaire soit un événement creux, menacé par une crise financière pesant sur l'Organisation. Nous devons nous engager à résoudre cette crise avant la fin de la quarante-neuvième session.

Le point suivant concerne la nécessité d'une responsabilité politique. À mon avis, une priorité parallèle doit être accordée au développement et à l'amélioration de la capacité de l'Organisation d'assumer ses responsabilités en matière de sécurité collective. À cette fin, il faut doter l'Organisation tout entière de procédures plus transparentes. La gestion des opérations de maintien de la paix est confiée au Secrétariat. Cela est aussi nécessaire et approprié que pour un gouvernement de déléguer la responsabilité d'une opération complexe à son service public.

Cependant, et je parle en ma qualité de politicien et de Ministre responsable de la gestion et de la supervision de services de mon gouvernement, le temps est révolu où le mandarin d'un service public pouvait diriger un département ou une grande opération sans être soumis à une supervision politique détaillée. Je n'entends pas par là promouvoir la micro-gestion ou critiquer le personnel du Secrétariat. Mais, comme le sait tout politicien occupant aujourd'hui un poste de direction dans une démocratie, la plus sûre recette à

suivre par ceux qui sont politiquement responsables pour faire échouer un projet est de perdre de vue la mise en oeuvre du plan ou sa gestion.

Cela n'a été que trop clair l'année dernière en Somalie. Il est paradoxal que le Conseil de sécurité ait déjà prévu, dans la résolution 814 (1993), la nécessité, dans le cas de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) d'une responsabilité politique détaillée ainsi que d'un comité chargé de suivre de près l'opération mais que le comité n'ait jamais été créé.

La Nouvelle-Zélande a proposé au Conseil de sécurité la création d'un comité ou d'un groupe de travail spécial pour combler cette lacune et accroître la responsabilité de l'Organisation à l'égard de ses représentants politiquement responsables. Je continue certes d'espérer que des progrès pourront être faits dans ce domaine.

Le troisième point sur lequel je voudrais attirer l'attention des membres est le besoin de fixer des objectifs clairs donnant lieu à des examens réguliers. Des objectifs de mission plus clairs doivent être mis au point et maintenus à l'examen. Je me réjouis que des progrès aient vraiment été accomplis. Le Conseil énonce désormais plus nettement les termes de mandat des opérations des Nations Unies, et il est devenu plus courant d'intégrer un cycle d'examens particuliers dans ces mandats. Cependant, deux points faibles demeurent encore.

Premièrement, il y a beaucoup de mythologie et très peu d'analyses solides dans l'étude des circonstances où la force devrait être utilisée par les opérations des Nations Unies. Pour beaucoup cela dépend de l'utilisation ou de la non-utilisation des termes «Chapitre VII». Cette conclusion est peut-être fautive. Ce sont les règles d'ouverture du feu, et non une référence abstraite à la Charte, qui ont le plus de chances de déterminer le véritable comportement sur le terrain.

Je ne suis pas seul à croire qu'il est nécessaire de développer davantage de points communs entre les doctrines militaires relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cela est d'autant plus pertinent que nombre de contributeurs à la force de maintien de la paix se trouvent régulièrement côte à côte sur le terrain. Toutefois, il est particulièrement urgent que notre organisation relève le défi, face au nouveau style d'opérations menées à l'intérieur d'un pays où ce ne sont pas nécessairement des gouvernements mais des factions qui recourent à l'emploi de la force.

Il est clair que des principes communs sont nécessaires pour guider les soldats de la paix en ce qui concerne l'utilisation appropriée de la force lorsqu'ils participent à des opérations pour atteindre un objectif stratégique dont ont convenu les Nations Unies. Quant à l'examen, alors que beaucoup d'examens à moyen terme sont réalisés, il n'y a encore aucun processus d'examen systématique des résultats à la fin d'une opération. Le budget de toute opération de maintien de la paix devrait comprendre des crédits, à titre de principale rubrique budgétaire, pour l'élaboration d'un examen complet des résultats de l'opération par rapport au mandat fixé.

Ces examens devraient être effectués séparément de l'examen de la gestion financière et devraient tenir compte du fond de l'opération et chercher à cerner toutes les leçons pertinentes qui en découlent pour la conduite d'opérations futures.

Je passe maintenant à la question du commandement et du contrôle. Un point faible doit retenir l'attention dans les structures de commandement et de contrôle. Il est vrai que le personnel de défense national qui fournit des forces aux Nations Unies reste légalement sous l'autorité du service national de son pays. Cependant, parallèlement à l'attribution de responsabilités au commandant de la Force des Nations Unies, il faut reconnaître que par sa structure le commandement national ne peut pas chercher à diriger ses propres forces dans des questions opérationnelles. Si l'autorité de commandement national éprouve de sérieuses difficultés, la bonne marche à suivre dans ce cas — excepté en cas d'urgence — est alors de résoudre la question avec le Siège des Nations Unies. Si la question ne peut être résolue, l'unité devra être retirée.

J'en viens à la question de sécurité du personnel de maintien de la paix. Une bonne sécurité collective exige avant tout que les pays contributeurs de troupes et de personnel civil reçoivent l'assurance que leur personnel sur le terrain bénéficiera du meilleur appui possible pour lui assurer sûreté et sécurité. Il s'agit là d'une question que, — comme de nombreux membres le savent, la Nouvelle-Zélande a poursuivi sans relâche au cours de son mandat au Conseil. Elle concerne la qualité de l'équipement fourni aux forces, et il y a beaucoup à faire pour l'améliorer.

En outre, le régime juridique qui préside au déroulement des opérations de maintien de la paix doit tenir compte du risque personnel extraordinaire encouru en notre nom à tous par le personnel des Nations Unies pour mener à bien les opérations de sécurité collective. Il est vrai que, dans un conflit armé, il faudrait faire la distinction entre ce person-

nel et les soldats; un critère plus élevé de responsabilité juridique devrait s'appliquer à quiconque les attaque. Je demande instamment à tous les membres de l'Assemblée d'appuyer l'initiative de la Nouvelle-Zélande sur ce point actuellement à l'étude à la Sixième Commission, afin que les questions en suspens fassent l'objet de la souplesse nécessaire et que nous nous efforcions résolument de compléter en cours d'année les travaux relatifs au projet de convention.

La question des ressources se pose toujours à nous. En ce qui concerne mon sixième point, je dirai que l'instrument essentiel d'une bonne sécurité collective dépend de la disponibilité des ressources. La situation au Rwanda en est un exemple classique. Des ressources humaines étaient disponibles mais elles manquaient de formation et de matériel. Toutefois, toute opération de maintien de la paix doit être en mesure de riposter énergiquement dans le cadre de la légitime défense. D'importantes leçons sont à tirer des pertes encourues en avril dernier au Rwanda, et j'attire encore une fois l'attention sur le lien qui existe entre les mandats, les règles d'ouverture du feu, la doctrine et la planification.

Pour faire face à un tel problème, l'Organisation des Nations Unies devra aller au-delà du travail actuellement entrepris sur les forces de réserve. Nous croyons qu'il y a lieu de réorienter une part importante de l'assistance militaire bilatérale vers des formes d'entraînement qui permettraient de mieux aider les forces de défense à répondre aux exigences des opérations de maintien de la paix.

L'ONU a également un rôle à jouer dans le maintien de l'équivalent physique du fonds de réserve du maintien de la paix qu'elle est supposée avoir à présent sur le plan financier. Une capacité de démarrage rapide, dotée de son matériel propre ou de matériel loué, immédiatement disponible pour les Nations Unies, aurait pu faire une énorme différence dans la situation au Rwanda. Il s'agit d'une mesure pratique et réalisable grâce à laquelle, à l'avenir, la sécurité collective pourrait véritablement être à la hauteur des défis à relever.

J'ai parlé des facteurs dont il faut tenir compte dans la gestion des opérations de maintien de la paix. Je voudrais maintenant parler de la question de leurs conditions d'engagement.

L'ONU ne doit pas être considérée responsable d'une situation qui peut durer jusqu'à 30 ans parce que les parties à un conflit sont incapables de mobiliser la volonté politique nécessaire ou réticentes à le faire pour parvenir à un règle-

ment. Il vient un moment où les parties doivent assumer elles-mêmes la responsabilité de leur sort; de la sorte, on ne verrait plus le Conseil éviter les décisions difficiles en prolongeant indéfiniment les mandats.

En même temps, une série de considérations différentes devraient prévaloir lorsque l'ONU parvient au dénouement positif d'un processus de maintien de la paix. L'ONU ne peut simplement partir lorsqu'une échéance perçue — une élection par exemple — a été atteinte, parce qu'il peut encore y avoir des questions en suspens qui obligent à continuer de soutenir l'opération, par exemple sur le plan humanitaire ou dans le cas de programmes de mise en place de bonnes capacités administratives locales.

L'ONU mérite d'être félicitée pour ses succès au Cambodge, par exemple, mais l'avenir de ce pays n'est pas encore certain et l'ONU doit y conserver des responsabilités. La reconstruction de ce pays doit se poursuivre.

Le déminage est un autre exemple de situation où le rétablissement et l'instauration de la paix doivent être considérés comme un ensemble cohérent. C'est une fonction humanitaire d'une importance critique. Les forces militaires néo-zélandaises ont accumulé une expérience étendue en participant avec les Nations Unies aux opérations de déminage en Afghanistan, au Cambodge et, plus récemment, au Mozambique.

La Mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue au Mozambique il y a deux mois environ a fait état de son désarroi face aux retards intervenus et à l'état du programme. À la demande des Nations Unies, la Nouvelle-Zélande a mis en oeuvre des mesures de sauvetage du programme. Il ne devrait pas être nécessaire de réinventer chaque fois la roue. Il est inquiétant de voir que les leçons tirées d'opérations précédentes comme celles de l'Afghanistan et du Cambodge ne semblent pas être retenues. Après avoir constaté directement les effets des mines au Cambodge, je suis convaincu que nous devrions agir avec plus de diligence que ne le dénotent les résultats actuels.

La Nouvelle-Zélande souhaite vivement collaborer avec d'autres délégations pour améliorer les résultats dans ce domaine, et je peux en tout cas ajouter que mon gouvernement a été particulièrement intéressé par les commentaires faits ici hier par le Président Clinton au sujet des propositions concernant l'élimination des 85 millions de mines terrestres antipersonnel installées dans le monde. Personne de ceux qui ont pu voir directement le coût humain des mines ne peut fournir moins que son entière coopération à cette fin.

Enfin, lorsque nous envisageons l'avenir en pensant à ce qui pourrait véritablement améliorer l'utilisation des pouvoirs collectifs de sécurité, nous devons conclure que la réforme du Conseil de sécurité est une tâche de la plus haute importance. Beaucoup des choses dont j'ai parlé aujourd'hui nécessitent des réformes de la part du Conseil de sécurité ou, du moins, en collaboration avec lui. Mais je ne peux éluder la conclusion que même si toutes ces réformes étaient menées à bien, la légitimité politique du Conseil de sécurité pourrait encore se trouver diminuée avec le temps. En dernière analyse, il pourrait même perdre cette crédibilité qui est essentielle au rôle qu'il joue.

La sécurité collective exige que le Conseil soit véritablement représentatif de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons bien sûr, comme beaucoup d'autres, suivi avec attention le débat qui s'est déroulé sur la réforme du Conseil de sécurité au sein du Groupe de travail à composition non limitée mis en place l'année dernière. Nous entendons des arguments qui militent en faveur de l'addition de nouveaux membres permanents. Nous constatons également un très large appui pour l'idée d'augmenter le nombre de membres non permanents du Conseil. Il existe des nuances quant au nombre total de membres, mais le consensus semble se dégager autour de l'addition de cinq ou six nouveaux membres. Nous considérons qu'un élargissement limité du nombre des membres, compte dûment tenu d'une répartition géographique équitable, reste une priorité pour la santé de l'Organisation. Il est temps de faire ce qui est possible et ce qui peut bénéficier à la plupart des États Membres. Étant donné la nécessité de 122 ratifications, nous sommes conscients du fait que même un simple élargissement, qui pourrait être adopté nous l'espérons l'année prochaine, nécessitera plusieurs années avant d'entrer en vigueur. Il est donc tout à fait possible que la première réunion du Conseil élargi n'ait lieu qu'en l'an 2000.

Il ne sert à rien de critiquer certains aspects des Nations Unies si l'on ne croit pas comme moi que les problèmes peuvent être résolus. Nous, les 184 Membres de l'ONU, sommes les médecins de l'Organisation et nous devons agir rapidement. Nous devons répartir les coûts et procéder systématiquement. Nous devons partager les tâches du maintien de la paix, le financement du maintien de la paix et l'approvisionnement du maintien de la paix. Nous devons accepter les décisions démocratiques de l'Organisation. Nous devons également nous adapter aux questions plus complexes et interdépendantes dont seront saisies les Nations Unies de l'avenir.

Je tiens à assurer l'Assemblée que la Nouvelle-Zélande renouvelle son engagement envers cette organisation unique et essentielle et que nous restons voués à oeuvrer dans cet esprit pour maintenir la pertinence des Nations Unies pour le demi-siècle à venir.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République islamique de Mauritanie, S. E. M. Mohamed Salem Ould Lekhal.

M. Lekhal (République islamique de Mauritanie) (*interprétation de l'arabe*) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'exprimer à M. Amara Essy, au nom de la délégation mauritanienne, mes plus chaleureuses félicitations, à l'occasion de sa brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-neuvième session.

Je suis convaincu que sa haute compétence et sa grande expérience constituent les gages de succès de la présente session. Son pays, la République soeur de Côte d'Ivoire, a toujours joué un rôle efficace et modérateur pour la quête de la paix en Afrique et dans le monde.

C'est également pour moi une occasion d'exprimer mes vives félicitations à son prédécesseur, l'Ambassadeur Insanally, du Guyana, pour la compétence et l'habileté avec lesquelles il a dirigé les travaux de la précédente session.

Je tiens à exprimer, au nom de la République islamique de Mauritanie, notre admiration et notre soutien à M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour les efforts qu'il ne cesse de déployer pour l'accomplissement des objectifs de notre organisation.

Notre présente session s'ouvre au moment où la communauté internationale fait face à de multiples défis. Parmi ceux-ci la détérioration constante des termes de l'échange, les disparités croissantes entre pays riches et pays pauvres ainsi que la prolifération des foyers de tension dans un monde où nombre de ces derniers crouissent sous le fardeau de plus en plus écrasant d'une dette en perpétuelle croissance, avec pour conséquence de sombres perspectives de développement socio-économique pour leurs peuples.

Nous assistons aujourd'hui à une multitude de conflits sanglants qui ravagent des pays entiers, avec leurs cortèges de misères et de destructions. Autant d'éléments malheureux qui compromettent tout espoir chez les peuples de ces pays

de vivre dans la dignité, la sécurité, la stabilité et la prospérité.

La situation économique internationale continue d'être un sujet de réelle préoccupation pour un grand nombre de pays en développement où les effets négatifs des programmes d'ajustement structurel, axés sur les grands équilibres macro-économiques, traduisent un manque d'intérêt pour les aspects sociaux de ces programmes.

Il est à souligner que des 55 pays ayant mis en oeuvre ces programmes durant la période 1980-1989, seuls sept ont été en mesure d'améliorer leur situation économique. Pour la même décennie, une baisse tendancielle du revenu par tête d'habitant a été constatée dans 29 pays, avec une dégradation des conditions sociales dans 13 autres.

Ces éléments de crise s'ajoutent au phénomène de stagnation voire de diminution de l'aide publique au développement, alors même que l'objectif convenu de 0,7 % était censé contribuer à créer de meilleures conditions.

Il est regrettable de constater que la détérioration de la situation économique est de nature à compromettre la mise en oeuvre des conventions et programmes internationaux, notamment ceux se rapportant à l'environnement, au Programme d'action en faveur de l'enfant, ainsi qu'au Programme d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

Une telle détérioration compromet tout autant les chances de succès des autres négociations en cours, dont l'objectif est de lever définitivement l'hypothèque qui pèse sur la prospérité de l'humanité.

Les effets négatifs de la crise économique sont innombrables et affectent en premier lieu les groupes sociaux les plus vulnérables, à savoir en particulier les enfants et les femmes. Si, de nos jours, le chômage et la criminalité sont des phénomènes répandus, les pays aux moyens limités y sont naturellement plus exposés que d'autres. La nécessité de concevoir une approche préventive pour vaincre ces maux sociaux n'en devient que plus urgente.

À cet égard, nous nous félicitons de la tenue prochaine du Sommet mondial du développement social, prévu à Copenhague, où nous souhaitons que soient prises des initiatives susceptibles de permettre aux pays en développement de réaliser un saut qualitatif dans leur développement.

Le développement apparaît aujourd'hui comme la garantie de la paix et de la stabilité mondiales, alors que les

conditions misérables de l'immense majorité des habitants de notre planète en empêchent la réalisation.

C'est dire tout l'espoir que nous inspire l'Agenda pour le développement du Secrétaire général. Ce document mérite notre appréciation de même qu'il doit susciter l'appui de tous pour devenir un véritable outil au service de la promotion du développement économique et social dans le monde.

La précarité de la situation économique mondiale ne saurait occulter les succès enregistrés dans plusieurs domaines des relations internationales.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des efforts du Secrétaire général qui ont permis de résoudre les problèmes posés à certains pays par le chapitre XI de la Convention de l'ONU sur le droit de la mer de 1982, dont l'entrée en vigueur, le 16 novembre prochain, constitue une phase déterminante de l'évolution de celui-ci.

Notre pays estime que la Conférence des Nations unies sur les stocks de poissons doit parvenir à des résolutions rigoureuses et globales susceptibles de mettre un terme au pillage des ressources halieutiques ainsi qu'à l'anarchie qui prévaut actuellement dans les mers.

La République islamique de Mauritanie a mené, de concert avec les pays menacés par le phénomène de la désertification, de grands efforts pour la conclusion de la Convention mondiale pour la lutte contre la sécheresse et la désertification, particulièrement en Afrique. Tout en nous félicitant de l'aboutissement heureux de ces négociations, nous exprimons le voeu que cette convention soit le début d'une action positive de la communauté internationale en faveur des pays les plus éprouvés.

Les résultats acquis grâce aux efforts de l'ONU témoignent du rôle central et vital imparti à notre organisation comme ils attestent de son universalité.

Nul doute cependant qu'une réforme des structures et des méthodes de fonctionnement de l'institution s'impose désormais. Les décisions déjà prises en vue de redynamiser le Conseil économique et social resteront lettre morte aussi longtemps qu'elles ne seront pas assorties des moyens adéquats pour la réalisation des programmes de développement.

Nous devons toujours avoir à l'esprit que tous les conflits et toutes les opérations de maintien de la paix qu'ils suscitent et qui mobilisent tant de ressources financières ont

pour cause principale la dégradation des conditions économiques et sociales des pays concernés.

Un rapide coup d'oeil sur un planisphère suffit pour administrer la preuve, par le nombre de foyers de tensions qu'il y révèle, que le sous-développement et les problèmes qui s'y attachent alimentent, pour l'essentiel, de tels foyers.

Les avancées dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme constituent sans nul doute les acquis les plus importants que la communauté internationale ait enregistrés ces derniers temps.

S'il faut se féliciter du progrès réalisé dans ces deux domaines, il ne faut cependant pas perdre de vue que la démocratie n'est pas à confiner au seul cadre national, mais doit, au contraire, s'étendre aux relations entre les nations.

C'est pourquoi nous soutenons les efforts tendant à élargir la représentation au sein du Conseil de sécurité, avec l'augmentation du nombre de ses membres, tout en souhaitant que cette réforme respecte les règles de démocratie et de transparence.

Quelle que soit la formule adoptée pour la nouvelle configuration du Conseil de sécurité, il sera nécessaire de respecter le principe d'égalité entre les États Membres et de reconnaître que le Conseil de sécurité agit conformément à l'Article 24 de la Charte, au nom de ceux-ci, et doit, de ce fait, refléter les vues et les aspirations de la communauté internationale dans sa globalité.

Le processus démocratique entamé en République islamique de Mauritanie depuis 1986 et qui s'est traduit par la mise en place de toutes ses institutions démocratiques, après l'organisation d'élections présidentielles et parlementaires en 1992, s'est consolidé davantage avec l'organisation d'élections pour le renouvellement des conseils municipaux et du tiers du Sénat. Ces élections ont connu une participation massive des électeurs et ont bénéficié d'une large couverture de la part de la presse nationale indépendante, après des campagnes animées par plusieurs partis politiques aux tendances diverses.

C'est ainsi que le peuple mauritanien consolide de jour en jour les fondements de sa jeune démocratie, source, selon les termes du Président de la République, M. Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, «de la souveraineté et de la légalité».

C'est dans cet environnement démocratique que le peuple mauritanien mène une âpre lutte contre les différents aspects du sous-développement économique et social.

Il y a lieu de souligner les importants acquis enregistrés à la suite de la mise en oeuvre de réformes économiques qui se sont succédé depuis 1984 dans notre pays, ainsi que la stabilité politique, la liberté, la justice et l'égalité dont jouissent désormais tous les citoyens mauritaniens.

Il me faut également dire toute la fierté de la République islamique de Mauritanie d'appartenir aux rares pays en développement où l'on ne compte aucun prisonnier politique et où la liberté de la presse, le multipartisme ainsi que la liberté syndicale sont devenus des réalités similaires à celles que l'État de droit a établies dans les pays à tradition démocratique ancienne.

La recherche de la paix restera notre préoccupation primordiale tant que nous n'aurons pas relevé les défis de ce siècle. La fin de la guerre froide a ouvert de nouvelles perspectives par la construction d'un monde meilleur où prévalent la paix et la justice. Il reste que la multiplication des foyers de tension entraînant des opérations de maintien de la paix laissent à penser qu'un nouveau style de diplomatie devient nécessaire pour prévenir des tragédies humaines semblables à celles dont nous avons été témoins par le passé ou celles que nous vivons maintenant, sans avoir le moyen de les arrêter ou de leur trouver une solution.

Notre pays souhaite que les derniers développements intervenus au Moyen-Orient constituent l'amorce d'une solution au drame du peuple palestinien et le début de l'exercice de son droit légitime à fonder un État indépendant. Nous pensons que la Déclaration de principes du 13 septembre 1993, portant autonomie de Gaza et Jéricho et concrétisée par l'Accord du Caire en date du 4 mai 1994, ainsi que la dernière rencontre du 25 juillet 1994 à Washington entre S. M. le Roi Hussein de Jordanie et le Premier Ministre israélien, M. Itzhak Rabin, constitueront le début d'une nouvelle ère. La République islamique de Mauritanie espère que ce premier succès aboutira à une paix juste, globale et durable, fondée sur l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

L'Organisation des Nations Unies doit continuer à appuyer les efforts de paix au Moyen-Orient jusqu'au règlement définitif de la question palestinienne et tous les autres problèmes en suspens dans la région. Nous souhaitons, à cet égard, que l'engagement pris par les bailleurs de fonds lors de leur réunion du 1er octobre 1993 soit concrétisé et puisse redynamiser l'économie de la Palestine et

contribuer ainsi au règlement de ses problèmes économiques et sociaux.

Dans cette partie du monde, les retombées de la guerre du Golfe continuent de se faire sentir. La République islamique de Mauritanie, qui a toujours réaffirmé son soutien indéfectible à la légalité internationale, a clairement manifesté son refus total de toute atteinte à l'indépendance, à l'intégrité du territoire et des citoyens du Koweït frère; de même qu'elle s'oppose à tout ce qui est de nature à nuire à l'unité de l'Iraq ou à son intégrité territoriale. L'heure est venue de mettre un terme aux souffrances du peuple iraquien.

Dans cette région sensible, mon pays tient à renouveler son soutien constant et total à l'État frère des Émirats arabes unis en vue de recouvrer ses droits légitimes sur les îles de la Grande Tomb, de la Petite Tomb et d'Abou Moussa.

Au Maghreb arabe, nous continuons d'espérer que l'ONU parviendra à lever les obstacles qui se dressent encore sur la voie d'une solution du problème du Sahara. Mon pays ne ménagera aucun effort pour aider l'Organisation à mettre en oeuvre les résolutions qui se rapportent à la question, cette détermination allant dans le sens de nos efforts tendant à renforcer le processus d'édification d'un Maghreb arabe uni.

Nous espérons, par ailleurs, que sera levé l'embargo qui frappe le peuple libyen, sachant que la Jamahirya arabe libyenne a fourni des preuves tangibles de ses dispositions à coopérer avec l'ONU et les autres parties concernées et qu'un tel embargo affecte les intérêts de tous les autres peuples du Maghreb.

En ce qui concerne l'Afrique, qu'il me soit permis d'exprimer la satisfaction de mon pays pour les opérations de maintien de la paix, décidées par l'ONU, pour mettre fin aux affrontements sanglants que connaissent certaines régions du continent. La tragédie rwandaise constitue l'une des épreuves les plus horribles de notre époque puisqu'elle s'est soldée par la mort d'un demi-million de personnes en l'espace de quelques semaines. À ce sujet, je ne puis que me féliciter de la parfaite organisation de l'Opération turquoise menée par la France dans les délais impartis et qui fut un modèle d'intervention humanitaire appropriée et désintéressée. Mon pays a pris part à cette noble action humanitaire qui aura permis de sauver des dizaines de milliers de vies humaines et de fournir aux frères rwandais l'occasion de se concerter en vue de trouver une solution à leurs problèmes. Nous espérons que les efforts internatio-

naux déployés permettront à ces frères de cicatriser les plaies et d'œuvrer à la restauration de l'unité nationale et à la reconstruction du pays.

Il se trouve que le Rwanda n'est malheureusement pas le seul lieu où un conflit armé oppose des frères en Afrique. En Somalie, au Libéria et en Angola, la guerre civile continue de sévir en dépit des efforts inlassables de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour établir la paix et la concorde à la place de la haine et de la guerre entre les frères. Nous souhaitons que les citoyens de ces pays entendent raison et acceptent de sauvegarder leurs intérêts et le droit de leurs peuples à jouir de la paix et de la sécurité. Cet objectif ne peut être réalisé que par un dialogue responsable et constructif, l'expérience ayant déjà prouvé que le langage des armes ne saurait se traduire par une solution convaincante.

Au Mozambique, nous suivons avec un intérêt particulier les diverses étapes devant conduire à l'organisation, les 27 et 28 octobre prochain, des élections. Nous espérons que celles-ci concrétiseront l'esprit de l'accord de paix conclu en octobre 1992 et qu'elles se dérouleront dans de bonnes conditions de paix et de concorde.

Les tragédies humaines enregistrées sur le continent africain ne sauraient nous faire oublier les événements heureux qui y sont intervenus, tels que le triomphe de la démocratie en Afrique du Sud, sous la présidence de Nelson Mandela, ou le règlement du conflit entre les frères libyens et tchadiens. Nous souhaitons la bienvenue aux délégués de l'Afrique du Sud, dont la présence parmi nous constitue une source de fierté et de bonheur et consacre l'aboutissement d'une lutte menée depuis des dizaines d'années par l'ensemble des peuples africains.

Sur le continent européen, qui apparaît à tous comme le champ le plus fertile pour les expériences démocratiques et pour le respect des droits de l'homme, l'agression caractérisée des Serbes contre les musulmans de Bosnie-Herzégovine constitue un défi clair à la conscience humaine. Les efforts entrepris depuis deux longues années par la communauté internationale n'ont pas réussi à enrayer cette agression serbe qui a pris manifestement la forme d'une purification ethnique à l'encontre des musulmans. Aucune mesure militaire n'a été prise jusqu'ici pour mettre fin aux souffrances des peuples de Bosnie-Herzégovine, lesquels continuent de souffrir d'un embargo qui les prive des armes nécessaires à leur autodéfense. Il est en effet grand temps que l'ONU prenne toutes ses responsabilités et use de tous les moyens, y compris la force armée, pour mettre fin à cette terrible tragédie, et ce conformément au principe de la

Charte et aux responsabilités qui sont les siennes à l'égard de la paix.

Nous célébrerons en 1995 le cinquantenaire de notre organisation. Cette commémoration nous donnera l'occasion d'évaluer les progrès accomplis depuis un demi-siècle et de concevoir de meilleurs plans et programmes pour faire face aux enjeux de l'avenir. Deux autres événements de grande portée se dérouleront la même année et auront pour objectif la recherche de solutions aux grands problèmes en suspens. Il s'agit du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence sur les femmes, prévue à Pékin. Nous souhaitons que les résultats de ces réunions coïncident avec la fin des négociations visant à assurer la réforme du Conseil de sécurité et à rendre les structures de l'Organisation plus à même de faire face aux défis du XXIe siècle.

Les peuples du monde fondent plus que jamais tous leurs espoirs sur l'ONU, laquelle doit simultanément assurer le maintien de la paix et promouvoir la coopération au développement. Notre organisation cristalliserait ainsi les aspirations de l'humanité à un monde de paix et de prospérité. Elle deviendrait alors le véritable creuset où se conjuguent les efforts de toutes les nations pour l'émergence d'une ère de liberté, de démocratie et de respect des droits de l'homme.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Liban, S. E. M. Farès Boueiz.

M. Boueiz (Liban) (*interprétation de l'arabe*) : Une nouvelle session s'ouvre qui vient s'ajouter aux précédentes; une année de plus pour l'Organisation qui la pousse ainsi vers l'achèvement de son demi-siècle que nous célébrerons l'an prochain.

Un demi-siècle se sera écoulé depuis la naissance de ce rêve magnifique, conçu alors par l'humanité pour un monde de paix, de solidarité, d'entente et de dialogue entre les peuples, toutes ethnies confondues, entre continents, nations, pays et régimes, par-delà les cultures, croyances et idéologies, par-delà les particularismes et tout ce qui sépare.

À travers ce rêve ambitieux, l'humanité a voulu alors instituer un recours suprême du droit, de la justice et de la paix; un mécanisme auquel elle soumettrait ses problèmes et ses différends et auquel elle s'en remettrait pour défendre les droits spoliés, lever les injustices et protéger les faibles.

Par ce rêve, l'humanité a voulu clore le chapitre des guerres et des conflits armés, protéger la souveraineté des États, faire respecter leur indépendance et leur liberté de choix.

Ainsi naquit l'Organisation des Nations Unies.

Naquit avec elle ce projet ambitieux qui devait contribuer à la solution des crises et naquirent toutes les institutions politiques, sécuritaires, les organes sociaux, économiques et culturels dont on attendait tant de choses et que l'on para d'une aura de prestige.

Le prestige de l'autorité internationale qui exprime la position et la volonté des peuples et qui l'emporte sur la volonté des États, aussi grands et puissants soient-ils. Le respect voué au protecteur du droit et de la justice qui prévalent sur les intérêts politiques, aussi forts soient-ils.

Qu'est-il advenu de ce rêve merveilleux? De cette volonté, de ces desseins et de ces horizons, de cette ambition de ce monde idéalisé qui s'ouvrait à nos yeux?

Où en est-on de cette paix, dans ce monde fissuré par la guerre? Où en sommes-nous du règlement des conflits au moment où ils s'amplifient, de cette violence qui s'exacerbe, de ce droit qui est bafoué, de la souveraineté des peuples qui est spoliée, des droits de l'homme, des peuples et des États qui sont foulés aux pieds?

Que sont devenues les résolutions adoptées ici-même par cette même assemblée et toujours non appliquées? Et que dire de celles qui se font attendre, perdues dans les labyrinthes de l'impuissance et des compromissions? Qu'en est-il de l'autorité des résolutions et de leur crédibilité? Pourquoi en sommes-nous toujours réduits aux deux poids, deux mesures?

Que l'on me pardonne de soulever ces questions. On pardonnera, je l'espère, à un État non membre du club des grands et des puissants de soumettre à la question l'Organisation des Nations Unies.

Ce ne sont certes pas les puissants et les grands de ce monde qui ont besoin de l'Organisation, et celle-ci n'a pas été créée à leur intention, mais bien plutôt pour le faible et l'opprimé.

L'exiguïté des États, leur faible population n'ont jamais constitué un critère véritable de leur rôle, de leur importance ou de leur apport.

Que de petits États dont l'histoire a triomphé de leur géographie! Dont le rôle fut inversement proportionnel à la taille et dont la contribution a dépassé celle des autres!

Le Liban est de ceux-ci. Il existe depuis l'aube de l'histoire et n'a cessé, depuis des millénaires, de constituer une entité politique, culturelle, économique, juridique et humaine continue.

M. Lopes da Rosa (Guinée-Bissau), Vice-Président, assume la présidence.

Il a embrassé, en sus de sa civilisation phénicienne, les civilisations pharaonique, mésopotamienne, persique, grecque, romaine, arabe et occidentale. Et il a toujours été proluxe de son rayonnement culturel et de sa contribution juridique, intellectuelle, culturelle, économique, scientifique et humaniste. Le Liban a contribué à la naissance de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à la genèse de la Cour de La Haye. Lors du début des travaux des institutions des Nations Unies, nous étions là à tous les niveaux, proposant accueil, hommes et penseurs.

À l'ère des sociétés pluriculturelles, le Liban fut le prototype des États formés d'une mosaïque de cultures. Car si la période qui suivit la grande guerre fut celle de la prévalence des nationalismes et des ethnies, aujourd'hui en revanche, l'ère des mouvements de population et de l'accélération de la communication que nous vivons voit plutôt la disparition de ce concept, après que sa faillite a été consommée.

Après de nombreuses années passées à tenter d'oblitérer les particularismes nationaux par bon nombre de systèmes dont l'exemple le plus frappant fut celui de l'Union soviétique durant la période stalinienne, ces particularismes reviennent en force avec, dans leur sillage, les problèmes que leur répression a engendrés.

Si le Liban, par le passé, occupait une place plus ou moins unique de par son pluralisme social, sa situation s'est depuis largement généralisée, du fait des déplacements de population et de l'effritement des barrières naturelles et géographiques. Le Liban n'est plus désormais un champ d'expérimentation; son cas fait maintenant école, car il est peu d'États aujourd'hui qui ne soient soumis à la même épreuve.

Avec la disparition de la théorie des nationalités, le besoin d'un nouvel ordre se fait sentir, qui organiserait la coexistence de populations aux cultures diverses sous l'égide d'un État unique, afin d'apporter une réponse

commune aux défis économiques, technologiques et sociaux contemporains.

Aujourd'hui le Liban, après avoir été secoué par les conflits internationaux ou régionaux et par les vents houleux des désaccords idéologiques internationaux et de leur interaction, a prouvé une fois de plus qu'il savait relever les défis et que son mode de coexistence était plus solide et durable qu'on ne l'aurait cru car, étant la seule formule praticable, il était en quelque sorte voué à réussir.

Après qu'il a eu raison des guerres que se livraient les autres sur son territoire, par la volonté de son peuple et l'appui de ses frères et de ses amis, après qu'il eut consolidé sa sécurité intérieure et sa stabilité et activé un dialogue national, après qu'il eut abattu les barrières qui séparaient les régions, les communautés et les partis, après qu'il eut enfin entamé sa reconstruction nationale et ranimé ses institutions politiques et économiques, voilà qu'à nouveau il apporte la preuve de la pérennité de sa présence au monde.

Mais sa souveraineté et son indépendance demeureront amputées tant qu'une partie de son territoire manquera à l'appel national et que l'État n'aura pas étendu sur elle son autorité légitime par l'entremise de ses forces régulières.

Tant qu'Israël poursuivra l'occupation de ses terres, en dépit des résolutions répétées des Nations Unies et de la volonté de la communauté internationale, aussi longtemps que des Libanais croupiront dans les centres de détention israéliens, oubliés du monde et sans qu'il soit même permis aux organisations humanitaires de les visiter, les plaies demeureront ouvertes et le sang continuera de couler.

Tant que l'occupation — qui s'étend sur plus d'un huitième du territoire national — se poursuivra, tant que la réalité quasi quotidienne sera celle des raids israéliens, des bombes, des champs de mines, des jouets piégés qui emportent la vie des enfants, tant que les actes criminels s'enchaîneront aux exactions à l'encontre d'un peuple qui refuse de plier, les pleurs et les gémissements des femmes et des enfants continueront de hanter le monde, ainsi que les grondements de la colère, de la révolte et de la résistance.

Toutes les tentatives de l'occupant pour mater la résistance ont jusque-là échoué. Pas un jour ne se passe sans que des cadavres jonchent nos champs ou les siens, ni sans que le sang n'arrose la terre du Sud-Liban ou de la Bekaa. La technologie de pointe, la machine de guerre, les dispositifs de sécurité restent impuissants devant un peuple

qui réclame sa liberté, sa souveraineté, son indépendance et la paix.

Plus de 300 Libanaises et Libanais croupissent dans les geôles israéliennes, certains y laissent leur vie, d'autres leur santé. Ils entendent de leurs cellules parler d'une théorie qui s'appelle les droits de l'homme et qui accapare l'attention du monde dans les conférences et les séminaires; ils entendent parler des droits des plantes, des animaux et de l'environnement, et eux, dans leurs prisons, se demandent à laquelle de ces catégories ils appartiennent et de quelle espèce ils font partie.

Tant que la communauté internationale continuera d'appliquer deux poids et deux mesures dans son examen des problèmes du monde, et tant que les résolutions du Conseil de sécurité resteront lettre morte ou que les dispositions du Chapitre VII ne seront appliquées qu'à l'encontre d'un nombre restreint d'auteurs d'infractions à la sécurité internationale — ceux qui n'ont simplement pas de couverture derrière laquelle s'abriter — les Nations Unies demeureront éloignées de leur vocation première.

Nous avons longtemps attendu que la communauté internationale s'intéresse à nous, nous avons longtemps attendu la mise en oeuvre de la résolution 425 (1978); mais le Conseil préfère s'abstenir de condamner l'agression, et s'il le fait, c'est la victime comme l'agresseur qui sont englobés dans la même condamnation, sous prétexte de protéger les négociations de paix.

Nous avons été invités à la Conférence de la paix qui s'est tenue à Madrid et qui nous semblait prometteuse en raison même de l'invitation, des auspices sous lesquels elle se déroulait et de son contenu. En effet, elle bénéficiait de la caution des deux grandes puissances et quant à son contenu, il s'appuyait sur la notion d'une paix juste, durable et globale, reposant sur le principe de la terre contre la paix et sur l'application des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978). Nous avons accepté le conseil et adhéré au mécanisme car, pour nous, accepter l'invitation signifiait aussi en accepter le contenu, étant entendu qu'il nous restait à mettre sur pied modalités et calendrier.

Aujourd'hui, plus de trois ans se sont écoulés depuis Madrid. Trois ans à attendre tantôt des législatives et tantôt des présidentielles, que la situation interne soit propice, ou alors que les circonstances soient favorables aux positions de certains. Des mois entiers passés à entreprendre des négociations parallèles visant à isoler les uns et à exclure les autres. Trois ans de diplomatie itinérante : Madrid, Washington, Paris, Oslo, Moscou ou ailleurs encore, qui

couvrit la plupart des capitales européennes. Nous continuons de négocier sur des principes essentiels dont on pensait qu'ils avaient été acquis d'emblée, tel le principe de la terre contre la paix qui continue d'attendre une définition de la terre; celui du retrait qui reste ambigu puisque, de la manière dont il est présenté, il s'agirait plutôt d'une occupation déguisée sous des formes nouvelles; ainsi que le principe de la négociation sur la paix contre la terre qui présuppose la parité des termes de la négociation mais qui est progressivement vidé de tout contenu par le biais de pressions constantes, afin qu'il ne reste même plus au négociateur arabe matière à négociation.

Il lui est demandé de renoncer à la résistance sans garantie aucune de libération et de retrait. Il lui est demandé de renoncer au boycottage sans garantie de recouvrer ses droits. Il lui est demandé d'entreprendre des négociations multilatérales avant même de savoir si la paix est véritablement en vue ni quels en sont la forme et le contenu. Il lui est demandé de célébrer sans qu'il sache même quelle est vraiment la cause de cette célébration. Il lui est demandé de comprendre l'opinion publique d'autrui et de l'apaiser, comme s'il n'avait pas, lui aussi, une opinion publique qu'il s'agit de convaincre, comme s'il n'avait pas à confronter des détracteurs de cette paix pour laquelle il a opté. Il est demandé à l'agressé d'offrir des garanties de sécurité à l'agresseur. Il est demandé à celui qui n'a pas d'armes de rassurer celui qui détient l'arme nucléaire, chimique et bactériologique.

Oui, nous avons entamé des négociations de paix : mais une paix honorable, non pas une paix inique. Une paix équilibrée, non pas asymétrique. Une paix juste, non pas une paix de dupes. Une paix globale, non pas fragmentaire. Une paix véritable, non pas une paix spectacle. Une paix équitable, non pas une paix injuste. Une paix naturelle, non pas artificielle. Une paix durable, non pas la paix d'un jour. Une paix des peuples, non pas celle des régimes. Une paix qui rend fier, non pas celle dont on rougit. Une paix qui honore nos martyrs, et n'oublie pas leurs sacrifices.

Une paix qui ramène le réfugié chez lui, non pas celle qui consacre son exil; une paix qui apaise les révoltes, non pas celle qui les attise; une paix que l'on défend et dont on se prévaut; une paix qui soulagerait le monde du fardeau de ce conflit; une paix qui mettrait un terme à l'exportation de la colère; une paix basée sur le développement, la prospérité et la stabilité; une paix qui fasse oublier les voiles noirs des veuves.

Les temps sont révolus où tous les problèmes du monde se trouvaient confinés à l'intérieur des frontières

nationales, où les barrières de la géographie et de la politique s'érigeaient comme un mur entre les hommes. Notre époque est celle de l'interdépendance et de la communication, c'est celle de l'écroulement des murs et des barrières. Désormais, nul ne peut se considérer éloigné des zones de combat ni à l'abri des problèmes démographiques de son voisin car, ni frontière, ni barrage ne sont d'une quelconque utilité quand les problèmes ne sont pas résolus là où ils le devraient.

L'air n'a pas de frontières et ne saurait arrêter la contamination atomique, chimique et bactériologique, et la dégradation de l'environnement chez le voisin est aussi la nôtre puisque les montagnes ne sauraient empêcher le vent de passer, la nature ne saurait empêcher les eaux de s'écouler, notre monde étant ouvert à tous vents et à tous.

Nous sommes donc partie prenante dans le devenir de notre planète. Où que se produise la catastrophe et quelles qu'en soient les circonstances, nous sommes concernés par la sécurité du monde, son intégrité, sa stabilité, sa prospérité, l'état de ses ressources et de ses besoins, ses marchés et ses habitants où qu'ils se trouvent.

Il est temps que le Moyen-Orient cesse d'être un volcan en perpétuelle éruption, qu'il cesse d'être une menace pour la paix du monde et un défi pour sa sécurité. Il est temps qu'il cesse d'être un facteur de déstabilisation pour l'économie mondiale et un exportateur de sa colère et de sa rancœur.

Il est temps que cessent l'occupation et l'agression. Assez de prisonniers qui croupissent dans les geôles. Assez de sang versé sur la terre des prophètes. Il est temps que les ténèbres s'éclipsent de notre région qui fut dès les origines une terre de révélation.

Le Moyen-Orient ne se retrouvera pas de sitôt face à des circonstances aussi propices qu'aujourd'hui. Le temps ne sera pas toujours l'allié de la paix. Il appartient à notre région — comme elle a toujours su le faire — de produire des visionnaires plutôt que des manoeuvriers de la paix.

Nos félicitations qui s'adressent à M. Amara Essy pour son exercice de la présidence de l'Assemblée générale à la présente session ne sauraient venir du coeur, isolément de nos attentes et des espoirs que nous plaçons en l'Organisation des Nations Unies durant son mandat, comme nous pouvons considérer les efforts du Secrétaire général en dehors de notre vision des Nations Unies. Puisse Dieu le

guider et illuminer sa voie au service de la paix dans le monde pour laquelle le Liban se dévoue et se bat.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Chili, S. E. M. José Miguel Insulza.

M. Insulza (Chili) (interprétation de l'espagnol) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter M. Amara Essy pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses fonctions et l'assure de la pleine coopération de la délégation du Chili.

Je voudrais aussi saluer le Secrétaire général et l'assurer une nouvelle fois de notre soutien dans l'accomplissement de sa difficile tâche. Lors de sa visite au Chili, quelques jours après la prise de fonctions du Président Eduardo Frei, le Secrétaire général a pu voir à quel point nous sommes disposés à coopérer aux activités des Nations Unies, avec la conviction que l'action multilatérale est fondamentale pour le renforcement de la sécurité et de la paix internationales et pour l'amélioration des conditions de vie des hommes et des femmes dans le monde.

La chute des barrières idéologiques imposées par la guerre froide a donné naissance à l'espoir en une ère de paix et de sécurité globale, espoir renforcé par le développement de la démocratie et l'émergence d'une prise de conscience nouvelle quant à l'importance des droits de l'homme à travers le monde. Parallèlement, les processus de mondialisation et d'interdépendance économique créent de nouvelles possibilités de progrès et favorisent la généralisation des techniques et des connaissances.

Néanmoins, cinq années après la fin de la guerre froide, nous devons reconnaître que la réalité est bien en deçà de nos rêves. La dernière décennie de notre siècle est pleine d'incertitudes et de contradictions. Il est regrettable qu'à côté des signes d'espoir, il y ait eu une recrudescence fâcheuse des conflits économiques, politiques, ethniques, religieux et culturels, ainsi qu'une tendance à la fragmentation et à la différenciation qui engendrent de nouvelles menaces à la paix et de nouveaux défis à l'ordre international.

Ce processus de transition a renforcé le rôle des Nations Unies en tant que garantes de la paix et de la sécurité dans le monde. Il a contraint notre organisation à assumer de nouvelles responsabilités, à la fois dans des négociations pour prévenir des conflits et dans des opérations pour maintenir ou rétablir la paix.

Il reste que la préoccupation immédiate de maintien de la paix et de la sécurité ne doit pas nous empêcher d'identifier les causes premières de ces conflits et de nous y attaquer. La pauvreté, l'inégalité entre les individus et les nations, la dégradation de l'environnement, le chômage et l'ignorance, la croissance démographique démesurée, la migration désorganisée et la discrimination contre les femmes et les jeunes sont aujourd'hui des facteurs aussi importants — sinon plus — que l'accroissement des arsenaux militaires ou la confrontation idéologique. La solution de ces problèmes requiert l'imagination, la créativité et la solidarité de la communauté internationale, ainsi que des ressources aussi et même plus importantes que celles consacrées aujourd'hui au règlement de conflits déjà en cours. La sécurité de l'être humain doit être une priorité internationale, tout comme la promotion généralisée du respect des droits de l'homme.

Au mois de mars de cette année, une nouvelle phase du processus démocratique chilien a commencé avec la prise de fonctions du gouvernement du Président Eduardo Frei. La poursuite de ce processus a permis de renforcer la stabilité des institutions démocratiques et d'accroître le respect des droits de l'homme au Chili. Bien entendu, nous ne prétendons pas que notre démocratie est parfaite; de nombreux aspects doivent encore faire l'objet d'attention, et c'est pourquoi un projet de législation sur des changements institutionnels est actuellement débattu au Congrès national. Toutefois, nous sommes certains qu'avec les autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le Chili continuera d'avancer dans la voie de la stabilité politique, d'institutions démocratiques et du respect des droits de l'homme.

Notre récente expérience économique a été un succès. Depuis le retour de la démocratie, nous avons connu une croissance annuelle moyenne dépassant 6,5 %, un très faible taux de chômage et une inflation contrôlée. Sur la base de ces indicateurs, le Gouvernement a élaboré une stratégie ambitieuse de modernisation mettant l'accent sur trois principaux secteurs : l'éducation et la formation, le développement des infrastructures, et la modernisation de l'État. Les réformes dans le domaine de l'éducation visent à répondre à la nécessité d'intégration effective et créative des jeunes au sein de la société et à faire face au défi de la concurrence. Pour ce qui est des changements dans le fonctionnement de l'État, on s'intéresse tout particulièrement aux questions d'éthique et de probité dans l'exercice du pouvoir.

Répondre à ces priorités devrait nous permettre d'augmenter notre productivité et, dans une économie de plus en plus ouverte, de nous rendre plus compétitifs sur les mar-

chés internationaux. Nous sommes préoccupés de voir que les grands pays ont du mal à ouvrir leurs économies dans des secteurs d'intérêt vital pour un fonctionnement équitable du commerce mondial. Nous sommes opposés à un système commercial international fondé sur le protectionnisme des puissants, face auxquels nous sommes prêts à accepter la concurrence.

Cependant, les progrès économiques sont pour nous vides de sens s'ils ne conduisent pas à une amélioration réelle des conditions de vie de la majorité des Chiliens. Conscient de cela, le Gouvernement chilien a fait de l'élimination de la misère une priorité essentielle de sa politique. Sans équité, la croissance perd sa raison d'être et la stabilité se voit menacée par les tensions engendrées par les privations dont pâtissent des couches importantes de la population. La croissance économique et la justice sociale sont les deux éléments d'une même équation.

L'Amérique latine et les Caraïbes sont notre cadre naturel de référence et d'action extérieure, car nous y avons les mêmes intérêts politiques et de sécurité ainsi que d'importants intérêts économiques communs. La région est sortie de la crise politique, institutionnelle et économique des décennies passées. Des élections ont eu lieu récemment ou auront lieu dans les prochains mois dans la majeure partie des pays du continent. Le calme, la probité et la participation qui caractérisent aujourd'hui ces élections sont une preuve convaincante que l'Amérique latine s'est engagée dans un important processus de modernisation et de stabilité.

Parallèlement, la coopération et l'intégration régionale connaissent une grande expansion. Les initiatives et les mécanismes d'intégration se multiplient dans divers domaines thématiques et zones géographiques. Le Chili a participé à ces efforts en négociant des accords de complémentarité économique et de libre-échange avec la plupart des pays de la zone. Dans un avenir immédiat, le Chili espère pouvoir apporter une nouvelle contribution à la création d'un grand espace économique latino-américain en nouant des relations plus étroites avec le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et en négociant avec l'Équateur et le Pérou des accords de complémentarité, qui viendront s'ajouter à ceux d'ores et déjà en vigueur avec le Mexique, le Venezuela, l'Argentine, la Bolivie et la Colombie.

Nous envisageons également avec enthousiasme le renforcement de nos liens avec les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, avec lesquels nous avons considérablement accru nos relations politiques, économiques et de coopération.

Nous voulons promouvoir un climat de paix, de dialogue, de solidarité et de confiance mutuelle entre les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. Nous sommes certains que cela est possible, car il existe aujourd'hui dans notre région plus de régimes démocratiques qu'elle n'en a jamais compté dans toute son histoire.

Le Groupe de Rio est devenu à cet égard un important mécanisme de coopération politique régionale, dont l'activité s'est récemment étendue aussi aux aspects de la coordination économique. Le renforcement du Groupe de Rio, formation issue de la redémocratisation et du nouvel essor économique de notre continent, est la clef qui permettra à l'Amérique latine de s'exprimer d'une seule voix dans la nouvelle réalité internationale. C'est ce qu'ont compris nos principaux partenaires dans le monde, avec lesquels nous nous réunissons périodiquement dans des instances de dialogue auxquelles nous attachons toujours plus d'importance.

Notre politique en ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes est parfaitement compatible avec une plus grande intégration aux marchés mondiaux et un intérêt plus poussé pour les grands problèmes internationaux. Le Chili est aujourd'hui un pays ouvert au monde, qui dépend dans une proportion de plus de 40 % de son produit intérieur brut des transactions avec l'extérieur, et qui entend renforcer ses relations avec les noyaux dynamiques de croissance et d'innovation technologique. Nous définissons notre politique comme un régionalisme ouvert, qui vise l'intégration régionale non pas pour fermer ses marchés mais bien pour permettre une meilleure insertion dans l'économie mondiale.

Notre préférence pour le multilatéralisme est bien connue à cet égard. Nous avons soutenu, dans toutes leurs étapes, les longues négociations du GATT — l'Uruguay Round — et nous sommes actuellement en train d'en ratifier les accords.

Notre attitude à cet égard est identique à celle de nos principaux partenaires d'Amérique latine. Pendant les huit années qu'a duré l'Uruguay Round, les pays de la région ont, unilatéralement, réduit de 50 % en moyenne leurs tarifs douaniers et fait d'importantes concessions en dépit du fait que tous les objectifs fixés n'ont pas été atteints. Aussi sommes-nous aujourd'hui en droit d'exiger que les résultats de l'Uruguay Round soient mis en oeuvre et que, une fois créée l'Organisation mondiale du commerce, la discussion progresse sur les multiples problèmes laissés en suspens par les négociations de l'Uruguay Round, ceux relatifs aux services et à l'agriculture notamment.

Il est néanmoins évident que, dans l'état actuel de l'économie mondiale, le multilatéralisme s'accompagne de la négociation d'accords économiques partiels ou régionaux qui couvrent peu à peu la majeure partie de l'activité commerciale internationale. D'où notre intérêt pour le processus d'intégration en Amérique du Nord, notre recherche de formes plus solides et plus imaginatives de relations économiques avec l'Union européenne, notre intégration très prochaine au Conseil de coopération économique de l'Asie et du Pacifique (APEC), et la volonté commune et indéfectible de notre région d'étendre la coopération économique à toutes les régions du monde.

La situation internationale actuelle a entraîné divers progrès qu'il convient de souligner : échec du racisme et de l'apartheid, progrès en matière de désarmement, règlement de conflits internationaux, coopération et détente, autant de questions qui, toutes, supposent un renforcement de l'organisation mondiale.

Le Chili salue le peuple et le Gouvernement de l'Afrique du Sud nouvelle incarnée par le Président Nelson Mandela, et il se félicite que le peuple sud-africain et les Nations Unies aient réussi à mettre en place une Afrique du Sud démocratique, juste et respectueuse des principes de la Charte des Nations Unies.

Nous tenons également à dire que nous appuyons le processus de paix et de négociation engagé au Mozambique et en Angola. Nous exhortons les forces rebelles de l'un et l'autre pays à négocier avec sérieux et en toute bonne foi la fin de ces conflits, conformément aux résolutions de l'Organisation. Dans le cas de l'Angola, la date du 30 septembre fixée par le Président du Conseil de sécurité pour la fin des négociations approche et il faut donc arriver rapidement à une solution sur la base des «Acordos de Paz».

Je tiens aussi à dire que nous nous félicitons des progrès enregistrés dans la mise en oeuvre des accords entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, qui franchissent les obstacles sur la voie d'une paix durable au Moyen-Orient. De même, nous tenons à réaffirmer notre appui aux accords conclus entre Israël et la Jordanie. Nous espérons aussi que les négociations permettront de régler les problèmes entre Israël et le Liban et entre Israël et la Syrie.

Par contraste, c'est avec une vive préoccupation que nous avons vu se dérouler la tragédie du Rwanda. Nous avons été horrifiés par son ampleur et par l'incapacité de la communauté internationale d'y mettre un terme. Le Chili a organisé une campagne nationale de solidarité en faveur des enfants du Rwanda. Celle-ci a été fort bien accueillie dans

notre pays. Le risque, c'est que si l'on n'essaie pas d'éliminer les causes profondes de tragédies comme celle-ci, des foyers de tension analogues peuvent surgir dans d'autres pays et mettre à l'épreuve la capacité de notre système d'y répondre.

De même, nous ne pouvons manquer d'exprimer notre plus profonde préoccupation et notre vive condamnation face aux excès auxquels a conduit la lutte fratricide dans l'ex-Yougoslavie. Nous demandons instamment aux belligérants de renoncer à la force pour régler leurs différends et de recourir à la place aux moyens pacifiques internationalement reconnus.

Nous sommes également profondément préoccupés par la situation en Haïti, du fait d'une usurpation prolongée du pouvoir et du non-respect des accords de Governors Island. L'occupation militaire d'un pays est toujours un fait regrettable, que nous souhaiterions tous éviter. Néanmoins, il importe de reconnaître que, en l'occurrence, cette occupation s'est effectuée sous le couvert d'une résolution du Conseil de sécurité et face au non-respect réitéré d'engagements internationaux, dont les seuls responsables sont les militaires haïtiens.

Nous réaffirmons devant cette assemblée notre appui aux mesures adoptées par les Nations Unies, en particulier notre plein respect de la résolution du Conseil de sécurité. Le Gouvernement chilien respectera son engagement de participer à la reconstruction d'Haïti, dans les formes convenues avec le gouvernement démocratique de ce pays, dès le rétablissement de l'ordre institutionnel.

Le Chili a collaboré aux opérations de paix et, récemment, manifesté sa volonté d'élargir cette coopération, parce qu'il est profondément convaincu que l'amélioration de la capacité du système des Nations Unies est une tâche prioritaire. Les mécanismes bureaucratiques actuels, qui font retomber sur les pays fournissant des contingents un fardeau très onéreux, doivent être remplacés par d'autres moyens de doter l'ONU des meilleures ressources humaines et du meilleur matériel. Il est indispensable de convenir d'un statut de protection pour son personnel et de constituer un fonds international qui permette la régulation financière des opérations de paix.

La nouvelle impulsion acquise par les négociations internationales sur le désarmement, en particulier en ce qui concerne une convention d'interdiction totale des essais nucléaires, montre la nécessité d'une approche globale, démocratique, et fondée sur la participation en ce domaine. La Conférence du désarmement, seule grande instance de

négociations multilatérales en la matière, exige de façon urgente un élargissement de sa composition qui lui permette d'être représentative et de relever de façon appropriée les nouveaux défis.

Le Chili estime que l'interdiction de l'emploi de matières fissiles à des fins militaires et l'universalisation des garanties de sécurité pour les États non nucléaires seraient des mesures positives vers le désarmement nucléaire. Cependant, le succès de ce processus dépendra d'une honnête acceptation des procédures d'inspection et de vérification. À mesure que les négociations de fond progresseront, il faudra étendre et élargir les régimes de garanties et de contrôle pour les rendre universels, sans que cela fasse obstacle à l'accès des pays en développement à la science et à la technique.

La ratification récente du Traité de Tlatelolco par le Chili, l'Argentine et le Brésil, ainsi que la décision prise par Cuba de le signer, permettront à l'Amérique latine de devenir, effectivement, une zone exempte d'armes nucléaires. Cela, conjointement à une diminution manifeste des tensions et des armements dans la région, constitue une contribution efficace de notre région à la paix mondiale.

Dans ce contexte, nous avons manifesté notre intérêt pour devenir membre du Conseil de sécurité pendant la période qui commencera en 1996. Nous le faisons, convaincus que le Chili peut représenter de façon légitime et appropriée les intérêts d'Amérique latine et des Caraïbes au sein de cet organe si important.

Nous pouvons et nous devons progresser nettement dans l'élaboration de meilleurs systèmes de prévention des conflits ou d'action immédiate pour rétablir la paix. Mais tant que nous ne nous attaquerons pas en même temps aux inégalités immenses et aux lacunes qui sont à l'origine de nombre de ces conflits, nous ne pourrons réduire sensiblement les tensions internationales.

Ces tensions sont dues à l'exclusion de secteurs importants de la population mondiale des bénéfices du nouvel ordre. Cette exclusion est aggravée par la croissance démographique et par les caractéristiques de la nouvelle économie mondiale. En effet, lorsque des facteurs tels que la connaissance et la technologie donnent des avantages prédominants et disproportionnés sur d'autres comme la disponibilité de matières premières ou de main-d'oeuvre à bon marché, l'espoir de ceux qui ne disposent que de ces derniers facteurs est de plus en plus réduit, élargissant les écarts sociaux à l'intérieur des pays et créant un abîme encore plus grand entre eux.

Le Chili tire d'un passé amer la leçon de la relation étroite qui existe entre la paix, la démocratie, la croissance économique et le développement social. L'objectif central d'une politique de sécurité est la sécurité des personnes et des communautés où elles vivent. L'accentuation de phénomènes d'inégalité ou d'exclusion est non seulement inacceptable d'un point de vue éthique, mais également dangereuse d'un point de vue politique. Aucun nouvel ordre international ne pourra être stable ou durable s'il est fondé sur l'exclusion de la majorité de ses membres.

Nous sommes convaincus que l'absence de démocratie et d'une croissance économique centrée sur l'être humain est à la base de l'instabilité internationale qui caractérise notre époque. Le Président Frei a parlé d'une «diplomatie pour le développement», entendant par là la nécessité d'adapter la politique extérieure aux objectifs et aux nécessités de chaque pays, et également au lien qui doit nécessairement exister entre notre action internationale et nos objectifs intérieurs de croissance équitable. C'est pourquoi l'agenda pour le développement que l'ONU examine revêt pour nous une importance majeure.

Cette philosophie a également motivé la tenue du Sommet mondial pour le développement social, qui a été approuvée à l'unanimité par l'Assemblée générale. Par leur réflexion, les chefs d'État et de gouvernement devront, en mars prochain à Copenhague, nous ouvrir une nouvelle perspective politique pour combattre la pauvreté, promouvoir l'emploi et accroître l'intégration sociale. Nous croyons en particulier que le Sommet social doit adopter un engagement mondial pour éliminer la pauvreté extrême dans le monde à l'aide d'un plan d'action concret et efficace. Ce qui sera décidé à ce sommet sera étroitement lié aux conditions de sécurité et de coexistence dans l'ordre international naissant.

Le Sommet social, de même que la récente Conférence internationale sur la population et le développement, au Caire, la Conférence internationale sur les femmes, qui aura lieu en 1995 à Beijing, et le projet d'agenda pour le développement qu'a présenté le Secrétaire général, manifestent l'intérêt croissant de notre organisation pour les questions sociales.

Le Chili se propose également de respecter les accords du Sommet de Rio de Janeiro de 1992 et de mettre en oeuvre une politique prioritaire en matière d'environnement. Dans ce cadre, le Congrès national a récemment approuvé la Convention sur la biodiversité, dont la ratification vient d'être déposée auprès de cet organisme mondial. Toutefois, nous sommes convaincus que les problèmes de l'environne-

ment ne pourront être résolus — et même qu'ils s'aggraveront — si nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour les affronter dans le cadre d'une action conjointe des pays développés et des pays en développement. Ce fait est plus évident encore dans certains pays où la pauvreté accélère la dégradation de l'environnement, en raison d'une utilisation exagérée et incontrôlée de certaines ressources.

La double tâche de maintenir la paix et de continuer à créer les conditions propres à éliminer les sources structurelles de conflit constitue un défi énorme pour l'ONU. Cependant, nous sommes convaincus que si nous ne le relevons pas, nous entamerons le nouveau millénaire sans avoir établi les bases réelles d'un nouvel ordre international permettant une coexistence humaine pacifique.

Ce défi doit être relevé non pas seulement par les grandes puissances, même si leur concours est indispensable, mais par toutes les nations capables d'apporter une contribution, en particulier celles d'importance moyenne, qui constituent la majeure partie de la communauté internationale.

Le Chili est disposé à participer à cet effort, comme le sont, nous en sommes certains, tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Il faut renforcer et soutenir le rôle central de cette organisation dans les années cruciales qui nous attendent, ce qui constitue la seule façon d'assurer que le règlement des conflits n'altère en rien la légalité internationale, d'éviter l'intervention arbitraire et de respecter les droits du plus faible.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie du Congo, S. E. M. Benjamin Bounkoulou.

M. Bounkoulou (Congo) : En cette quarante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le continent africain a tout lieu de se sentir honoré dans cette grande enceinte. En effet, par l'élection de son président, notre assemblée consacre les mérites et les qualités d'un grand diplomate africain. J'ajouterai que, au-delà de la reconnaissance que mérite son pays, la Côte d'Ivoire, pour sa contribution à la promotion de la paix, se lit aussi un hommage posthume rendu à son fondateur, le Président Félix Houphouët-Boigny, ce monument inoubliable de l'Afrique contemporaine.

Je lui exprime les chaleureuses félicitations de la délégation congolaise et saisis cette occasion pour rendre un hommage mérité à son prédécesseur, S. E. M. Samuel Insanally, Ambassadeur du Guyana, qui a assuré la prési-

dence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session avec compétence et efficacité. Mes félicitations s'adressent également au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui, depuis son installation à la tête de notre organisation, s'attelle avec dévouement à rapprocher les États Membres des buts et principes de la Charte. Au nom du peuple congolais, je voudrais ici renouveler à cet humble serviteur de l'humanité mes vifs encouragements dans la poursuite de ses lourdes responsabilités.

De nombreuses missions de maintien de la paix et de bons offices des Nations Unies sont aujourd'hui présentes sur le sol africain. Nous nous félicitons de cette indispensable sollicitude, tout en formant le vœu que les peuples concernés se surpassent pour favoriser les conditions d'un retour à la paix.

Enfin, comment ne pas se sentir comblé par l'accueil triomphal réservé au retour de la République sud-africaine dans le concert des nations libres? Ce retour, qui parachève la libération du continent africain du colonialisme et du racisme, légitime assurément la satisfaction des Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont investi tant d'énergie et tant de ressources dans le combat du peuple sud-africain contre l'apartheid. À la délégation de ce pays qui incarne l'espoir de tout un continent, je souhaite une chaleureuse et fraternelle bienvenue.

La quarante-neuvième session s'ouvre dans une conjoncture ambivalente alternant de réels motifs de satisfaction avec des sujets de très grande préoccupation. La tendance marquée au dialogue et à la coopération dans la recherche des solutions aux problèmes qui se posent à notre monde conforte notre aspiration à un nouveau système de relations internationales plus humaines et plus justes.

Au crédit de l'Organisation des Nations Unies s'inscrivent de nombreuses avancées dans le rétablissement et la construction de la paix. Des conflits résolus ou en voie de règlement redonnent peu à peu foi et confiance en l'avenir, que dis-je, tout simplement en la vie, à des populations subjuguées par le désespoir si ce n'est par la résurgence perturbatrice des guerres civiles, des tensions ethniques ou des croisades religieuses.

L'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud, perçue comme une gageure hier, est une réalité aujourd'hui; et comme pour exaucer le vœu de la communauté internationale et pour gratifier l'ONU de son exigence, c'est une Afrique du Sud nouvelle, démocratique et non raciale qui naît d'une transition pacifique.

Le règlement pacifique de la question de la bande d'Aouzou soulage l'Afrique d'un conflit fratricide. Puisse l'exemple de la Libye et du Tchad inspirer d'autres États.

Fermement et résolument, la dynamique de la paix engagée au Moyen-Orient se renforce et ouvre des perspectives de coopération à des peuples longtemps meurtris par la guerre, et pourtant condamnés par la géographie et l'histoire à vivre ensemble. C'est pourquoi, tout en saluant les progrès sensibles enregistrés dans ce processus, la République du Congo exprime le souhait de voir rapidement progresser les négociations arabo-israéliennes en vue de l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Mais l'espoir des progrès réalisés reste frustré par la persistance des guerres localisées qui continuent d'ensanglanter la terre en divers théâtres. La différence politique et la diversité ethnique, raciale ou religieuse, loin de constituer une source d'enrichissement de la société, ont nourri des réflexes d'intolérance, de haine, de violence et, plus grave encore, de destruction de ce qu'il y a de plus précieux en l'homme : la vie.

De la Bosnie à l'Angola, quelle frappante similitude. Dans ces crises qui cachent plusieurs interrogations de fond, l'Afrique détient le record numérique : l'Angola, la Somalie, le Libéria, le Rwanda.

La République du Congo reste gravement préoccupée par la situation qui prévaut en République soeur et voisine d'Angola. Nous déplorons la poursuite de cette guerre fratricide et meurtrière entretenue par l'intransigeance et la rigidité de l'UNITA. Le Gouvernement congolais soutient tous les efforts de paix entrepris par la communauté internationale en vue d'un règlement pacifique de ce conflit, notamment dans le cadre des négociations de Lusaka, négociations au cours desquelles le Gouvernement de l'Angola a fait des propositions très constructives qui montrent la volonté du Président Edouardo dos Santos et de son gouvernement de trouver une solution qui puisse tenir compte de toutes les sensibilités politiques de ce pays. Mon pays réaffirme donc le souhait de voir enfin les Angolais parvenir à l'entente et à la réconciliation afin qu'ils puissent se consacrer à la reconstruction de ce pays déchiré par une guerre qui dure depuis longtemps.

Quant au Libéria, nous espérons que la signature récente de l'accord de cessez-le-feu au Ghana entre les différents protagonistes ouvrira des perspectives meilleures pour ce pays.

Le génocide observé au Rwanda, qui vient d'écrire un autre chapitre triste de l'histoire de l'humanité, n'est cependant qu'une des manifestations des plus extrêmes et des plus inhumaines des problèmes auxquels l'Afrique est confrontée.

La violence, la pauvreté, la famine, la maladie, les réfugiés, une démographie galopante : voici l'image tant répandue de l'Afrique d'aujourd'hui. Ce sombre tableau fort connu est sans doute habité par un pessimisme de principe plutôt qu'enrichi par une analyse profonde de la réalité.

L'accroissement des inégalités entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres se complique avec l'émergence de la mondialisation des marchés, des trafics, des communications, voire, hélas, de la pollution. L'Afrique, victime d'une marginalisation fort longtemps consommée, semble avoir réuni toutes les pathologies sociales qui, inexorablement, frappent des populations de plus en plus nombreuses et de plus en plus pauvres.

Dans nos pays en mal de développement, l'endettement endémique et la dépréciation des cours de nos produits de base liés à la réduction pernicieuse de l'aide publique au développement et des investissements encore insensibles à nos législations pourtant attractives et libérales aggravent le tarissement des sources de financement du développement. Ici, la croissance tarde à apparaître, alors que des signes avant-coureurs annoncent déjà le début de l'expansion de l'économie mondiale. La population inoccupée croît. Les incertitudes pèsent sur l'avenir du monde salarial.

Pour parfaire le tableau, les calamités naturelles — sécheresse, désertification — rivalisent avec des pandémies telles que le sida et le paludisme. Des affections en voie d'éradication resurgissent de nouveau.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Dans ce contexte d'économie sinistrée, l'explosion démographique a ôté tout espoir de rompre le déséquilibre entre un taux de croissance économique quasiment nul et une croissance démographique débridée. Cette situation annihile tous les efforts de relance.

Le Congo, pour sa part, n'échappe guère à ce sort collectif. La crise sociopolitique qui a secoué mon pays et endeuillé de nombreuses familles congolaises, a largement entamé la cohésion sociale et aggravé le délabrement de notre économie. Toutefois, cette crise a eu le mérite de révéler bien des illusions.

On avait cru — ou feint de croire — qu'il suffirait d'une constitution copie conforme de celles des vieilles démocraties occidentales et d'élections libres placées sous supervision internationale pour que la démocratie prospère, et ce, sans souci des réalités locales.

Le Parlement européen n'a-t-il pas tiré les leçons de l'amer échec, quand il interpelle les démocraties nouvelles en ces termes : «les peuples et les gouvernements doivent trouver les formules permettant de créer les institutions démocratiques et de droit qui trouvent leur fondement dans leur histoire et dans leur identité culturelle».

Comment prétendre conjurer en deux ans les tares de 30 années de culture marxiste-léniniste mal assimilée, au demeurant fondamentalement hostile à la démocratie pluraliste et foncièrement opposée à l'épanouissement de l'individu? Que dire des effets nocifs d'autant d'années de gestion marxiste de l'économie, aujourd'hui vouée aux gémonies pour son échec?

L'économie actuelle du Congo souffre des conséquences désastreuses des politiques économiques mal avisées, dont le mérite réside plutôt dans la place occupée par notre pays parmi les pays les plus endettés du monde; et à l'actif de cette faillite économique, le gaspillage, la ruine de nos valeurs culturelles et morales, la rupture du génie de notre peuple.

Insidieux et pernicieux, la dépossession et le dénuement se sont introduits jusque dans l'intimité des hommes et des femmes, chaque jour plus nombreux, et qui, pour survivre, se replient derrière l'ultime rempart de l'ethnie, devenue facteur de division.

Livrée au désœuvrement et au chômage chroniques, désormais vulnérable, la jeunesse s'adonne à l'illusion de la drogue et de la défense armée des causes douteuses.

On mesure alors l'ampleur des conséquences d'une telle conjonction de facteurs néfastes dans une société où les hommes ont perdu tout sens des perspectives. La violence devient ainsi l'exutoire par où s'épanchent toutes les frustrations politiques, économiques et sociales.

Les débordements de violence dont le Congo a été le théâtre en sont la manifestation la plus absurde. Il a fallu puiser dans nos valeurs traditionnelles pour réveiller notre attachement au dialogue et à la paix pour réaliser la vanité de ces comportements extrêmes qui ne sont rien d'autre que la bêtise humaine.

Ainsi, avons-nous redonné vie au processus démocratique, en prenant un nouveau départ. Un processus réorienté vers une transition démocratique préalable, qui consacre la première étape du partage du pouvoir, grâce à la politique de décentralisation administrative qui constitue un des fondements du programme de développement du Président Pascal Lissouba. Aujourd'hui, des dirigeants de l'opposition gèrent les mairies de Brazzaville et de Pointe-Noire, principales villes du pays, apportant ainsi leur contribution au redressement national.

L'expérience du Congo met en évidence les défis des nouvelles démocraties, en particulier, des jeunes démocraties africaines qui doivent émerger des États polyethniques pour s'élever en nation, passer du monopartisme ou de la féodalité à la démocratie intégrale avec son corollaire, l'économie de marché.

Pour relever ces défis, le Congo a pris l'option d'un programme de relance économique et sociale déjà en cours d'exécution. Ce programme vise la reprise du développement de notre pays.

Le constat de notre amère expérience a conclu à la nécessité de privilégier l'économique afin de garantir à la fragile et jeune démocratie congolaise des assises solides, notamment en prenant en compte les besoins vitaux des populations, nos valeurs propres et nos réalités géopolitiques.

Pour ce faire, ce programme embrasse dans sa phase initiale un programme d'ajustement structurel conclu avec les institutions de Bretton Woods et que nous sommes résolu à mener à terme, en dépit des sacrifices énormes que sa mise en oeuvre implique pour nos populations. Il s'agit là d'une exigence dictée par notre détermination à relancer notre développement et à ressusciter l'espoir en notre peuple.

Ce pari de la relance pour le progrès, le Congo ne peut le réussir seul. L'Afrique est notre salut.

En effet, c'est dans l'intégration et dans la complémentarité de nos économies que nous devons puiser les solutions pour survivre à la grave crise économique et sociale qui sévit dans nos pays, notamment par la relance de la croissance et du développement. Puissent les États africains créer les conditions propices à cette complémentarité, notamment grâce à l'utilisation de la science et de la technologie.

Cette démarche donne alors la mesure de l'importance vitale que revêt l'institution de la Communauté économique

africaine. Mais pour réussir, cette entreprise nécessite des ressources humaines aussi bien que financières. À cet égard, la communauté internationale est appelée à accompagner résolument les efforts de nos pays dans leur volonté de se doter en femmes et en hommes compétents, aptes à promouvoir le développement par leur savoir, grâce à des institutions appropriées.

Le développement et l'utilisation effective des ressources humaines constituent un facteur déterminant pour le développement socio-économique du continent africain. C'est pourquoi, guidé par cette exigence du développement, le Gouvernement congolais a créé l'Institut panafricain du management et de l'innovation pour la formation des compétences en gestion, en management des ressources et des hommes.

Pour l'initiateur de ce projet, le professeur Pascal Lissouba, le développement ne saurait se définir uniquement en termes de croissance, mais c'est aussi la capacité de créer et la maîtrise de l'art de gérer.

La deuxième exigence de cette entreprise réside dans son financement. À ce propos, notre vision ne se limite point au seul apport en ressources financières qui se caractériserait par une injection massive de capitaux dans nos économies exsangues. Encore faudrait-il qu'elles soient capables de les digérer.

Au-delà de la nécessité de générer un flux financier vers nos pays, l'impératif pour l'Afrique s'impose en termes d'institution d'un instrument financier dont le mécanisme s'harmoniserait avec les autres instruments de la coopération internationale qui existe actuellement. Cet instrument financier, avec l'appui de l'ensemble des pays d'Afrique, obtiendrait de la Communauté internationale des concours appropriés, notamment de la part des institutions de Bretton Woods.

Ainsi, la Banque africaine de développement, à notre avis mieux indiquée, se chargerait de ce volet financier et étudierait, en outre, un système de financement de la science et de la technologie au service du développement. Aujourd'hui plus que jamais, la science et la technologie constituent le ressort du développement; elles sont une exigence du développement.

L'évolution favorable de la situation politique internationale a fait naître l'espoir d'une nouvelle ère de paix qui semble installer l'ONU dans le rôle que lui prédestinaient ses fondateurs.

Tout, ou presque tout, semble préfigurer le nouvel ordre mondial : l'éclosion des libertés et de la démocratie, le réveil de la conscience universelle autour des droits de l'homme, la prééminence des Nations Unies dans la solution des questions liées à la paix, au développement et à la sécurité internationaux.

Malheureusement, à la psychose de l'apocalypse nucléaire de la guerre froide s'est substituée l'expression violente et meurtrière des libertés et des guerres localisées dans bon nombre de pays en développement, en particulier en Afrique. Nous l'avons déjà relevé, ces manifestations trouvent leurs causes profondes dans les frustrations économiques. Ainsi, la paix et la sécurité au niveau de nos États et au plan international passent par la solution des problèmes économiques et sociaux de nos populations ainsi que la transformation du système économique international en vue de l'instauration d'un ordre plus juste. C'est alors que l'on mesure l'intérêt d'un Agenda pour le développement, capable de donner des réponses aux préoccupations des pays en développement.

Les diverses péripéties qui ont marqué la tragédie rwandaise, notamment au moment de la décision critique du Conseil de sécurité sur le retrait de la MINUAR, interpellent la conscience universelle et invitent à la réflexion. Les efforts conjugués des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine étaient manifestes. L'organisation continentale, à travers son mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, s'était engagée dans la poursuite de ces efforts.

Mon pays se félicite du retour des forces de la paix de l'ONU au Rwanda, après un départ qui nous laisse l'amertume d'une décision, à notre avis, inopportune.

Le Congo, en dépit de ses difficultés internes, s'est senti dès le début concerné par la tragédie rwandaise. Et c'est dans un élan de solidarité fraternelle que mon pays a pris part à toutes les opérations humanitaires et de maintien de la paix au Rwanda, de la mission d'observation de l'OUA, à la MINUAR I, à l'opération Turquoise et aujourd'hui à la MINUAR II.

Tirant les leçons de ces événements tragiques, les 11 États d'Afrique centrale, réunis au sein du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, ont décidé de créer, au sein

de leurs forces armées respectives, une unité de maintien de la paix. Celle-ci, une fois constituée, participera aux opérations de maintien de la paix de l'OUA et de l'ONU. Aujourd'hui plus qu'hier, dans cette partie de l'Afrique éprouvée par l'instabilité et les guerres civiles, ce comité consultatif apparaît comme un précieux instrument de prévention des crises et des conflits qui mérite la sollicitude et le soutien de la communauté internationale. La signature récente du Pacte de non-agression entre les États de la sous-région en est le témoignage le plus concret.

Ce cadre de concertation sur la paix et la sécurité sous-régionale que mon pays accueillera en mars et en août 1995 contribuera, nous en sommes persuadés, à prévenir les crises et conflits ainsi qu'à jeter les bases d'une paix et d'une coopération véritables en Afrique centrale.

Dans ce contexte international où persistent encore certains conflits, force est de reconnaître, une fois de plus, le rôle éminent du Conseil de sécurité, garant de la paix et de la sécurité internationales. L'augmentation spectaculaire du nombre de Membres de l'ONU ainsi que l'émergence de nouvelles forces politiques et économiques dans le monde nécessitent un élargissement de cet organe sur la base de la représentativité géographique équitable.

Ce faisant, nous ne savons qu'obéir au critère d'universalité qui a toujours guidé notre organisation, qui doit sans cesse s'adapter pour tenir compte des nouvelles réalités.

Nos destins sont sans cesse appelés à se fondre, nos horizons à s'élargir, le tout dans la diversité, la complémentarité, la solidarité, sans volonté de puissance ni de domination. L'évolution accélérée des sciences et des techniques implique une vaste mondialisation des défis auxquels nous sommes confrontés.

Puissions-nous en tirer le meilleur profit pour une judicieuse utilisation des vastes potentialités qui s'ouvrent à nous, afin que s'instaure définitivement, pour nos peuples tant éprouvés, la véritable ère de paix et de prospérité à laquelle ils aspirent légitimement.

La séance est levée à 20 h 10.